



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 22 JUIN 2020**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole – Président du Conseil Départemental	Midi Corrézien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrézien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS, M. Francis
COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Vincent SEROZ

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et le vingt-deux Juin, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD -
M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE -
Mme Danielle COULAUD - Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH -
Mme Ghislaine DUBOST - Mme Florence DUCLOS - Mme Laurence DUMAS -
M. Gilbert FRONTY - M. Cédric LACHAUD - M. Jean-Jacques LAUGA -
Mme Sandrine MAURIN - Mme Marilou PADILLA-RATELADE - M. Franck PEYRET -
Mme Lilith PITTMAN - Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT -
Mme Hélène ROME - M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX - M. Gérard SOLER
- M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET - Mme Hayat TAMIMI -
Mme Nicole TAURISSON - Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Claude LEYGNAC	à	Madame Laurence DUMAS
Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Nelly SIMANDOUX
Monsieur Jean-Claude PEYRAMARD	à	Madame Emilie BOUCHETEIL

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 22 JUIN 2020

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

10 à 17

EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101 Lancement d'une Communauté "360 COVID" sur le Département
de la CORRÈZE

26 et 27

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201 Tourisme – Plan d'accompagnement exceptionnel à la filière –
Aide à la reprise

18 à 25

202 Appui aux collectivités : dispositif d'ingénierie territoriale

28 à 30

203 Maisons du Département – Dispositif départemental renforcé en
faveur de l'accessibilité et de la présence des services publics en
zones rurales

31 à 34

204 Routes 2025 – Grands projets routiers
– déviation de Malemort : attribution et calendrier des travaux
– déviation de Lubersac : concertation publique
– déviation de Meymac : études de variantes et concertation
publique

35 et 36

205 Reconstitution de la dotation exceptionnelle de solidarité
communale au titre de l'année 2020 – Assouplissement des
conditions de mobilisation de l'aide à la voirie

37

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses	38
302	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 avril 2020	39
303	Marchés publics et accords-cadres Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1 ^{er} avril 2020	40
304	Communication du rapport d'activité 2019 des services du Conseil Départemental	41

M. LE PRESIDENT – Mes chers Collègues, avant de débiter cette séance, j'aimerais saluer la mémoire de François DAURIAT, décédé ce week-end, maire honoraire de Juillac de 1965 à 1989 et ancien Conseiller Général du canton de Juillac de 1977 à 1979, dont les obsèques auront lieu cet après-midi.

J'aimerais également saluer la mémoire d'Hervé SANCHEZ, agent du Département affecté aux systèmes d'information, qui nous a quittés le 9 juin dernier à l'âge de 54 ans.

Nos pensées vont également à la famille de Laurent LENOIR, Conseiller Régional qui nous a quittés en mai dernier à l'âge de 49 ans. En leur mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

Une minute de séance est observée.

Je vous propose de désigner Monsieur ARFEUILLERE en tant que Vice-Président de séance, et Madame ROME en tant que secrétaire de séance.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *
*

Nous pouvons donc délibérer valablement. Je souhaite un bon rétablissement à nos collègues Jean-Claude PEYRAMARD et Christophe PETIT, et excuse notre Directeur Général qui ne pourra nous rejoindre. J'accueille, par ailleurs, notre nouveau Directeur des Ressources Humaines, dont l'arrivée rétablit la parité parmi les directeurs.

Mes chers collègues, après la crise sanitaire que nous avons traversée, c'est aujourd'hui la première fois que nous nous réunissons dans un format classique au sein de cette Assemblée. C'est une bonne nouvelle car c'est le signe que la vie reprend ses droits dans tous les domaines : vie démocratique, vie économique, vie sociale et bientôt, espérons-le, un retour complet à la vie culturelle et sportive, sans oublier l'événementiel et le secteur de la nuit.

Oui, la vie reprend ses droits et nous pouvons nous en réjouir, mais il ne faudra pas oublier tous les enseignements que cette crise nous a apportés. Je pense d'abord à tous les professionnels en première ligne ces dernières semaines : les soignants, les agents des établissements sociaux et médico-sociaux, les assistants familiaux, les aides à domicile, qui ont déjà été largement salués, mais aussi les caissières, les éboueurs, les agriculteurs, les forces de sécurité et de secours et tant d'autres qui ont œuvré, souvent dans l'ombre médiatique. Cette crise nous a permis de redécouvrir l'essentiel et de mettre en lumière ceux qui font réellement vivre notre pays. A tous ceux-là, nous pouvons dire « merci ». Merci de votre engagement au service des autres et, notamment, auprès des plus vulnérables.

Je voudrais, ici, rendre un hommage appuyé aux agents du Conseil Départemental mobilisés pendant la crise. Votre action auprès des Corrèziens avec un engagement, un dévouement et une écoute de chaque instant, fait honneur à la fonction publique. Je salue toute l'équipe de direction qui a fait face, avec responsabilité, sous l'impulsion de la Direction Générale, en coordonnant l'action des services avec réactivité et adaptation à ces circonstances exceptionnelles. Au nom de l'ensemble des élus, je veux vous redire la fierté qui est la nôtre.

Cette crise a aussi permis de réaffirmer l'importance du rôle des collectivités dans notre pays. Les Départements, les Communes, ces collectivités qu'on disait « de l'ancien monde » ont montré une réactivité et une proximité indispensables pour accompagner nos concitoyens dans cette période. En Corrèze, nous nous sommes attachés à mobiliser tous nos services pour développer une stratégie bien définie autour du triptyque Protéger-Tester-Accompagner.

- **Protéger**, avec des dotations en masques dès le début de la crise pour les services sociaux sans attendre l'ARS, et la mise en place de Corrèze Masques, qui a permis de fournir plus de 1,8 million de masques, y compris aux entreprises pour permettre la protection des travailleurs ;
- **Tester**, avec l'opération Corrèze Tests, rendue possible grâce à notre mobilisation pour obtenir l'autorisation de réaliser des tests par notre laboratoire interdépartemental Qualyse, en partenariat avec un laboratoire de biologie médicale. Corrèze Tests s'est appuyée, et s'appuie encore, sur la mobilisation des professionnels de santé du Conseil Départemental, que je tiens à saluer pour leur engagement et leur professionnalisme, sans oublier nos sapeurs-pompiers et maintenant les infirmières des établissements que nous formons. Nous avons fait le choix de tester en priorité l'ensemble des partenaires des EHPAD (Etablissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et des établissements médico-sociaux. Cette stratégie a été largement saluée et a montré son efficacité, car la Corrèze est l'un des rares départements à ne compter aucun décès lié au COVID en EHPAD. Du début d'année au 15 mai 2020, nous comptons même 93 décès de moins qu'en 2019 sur la même période dans ces établissements ;
- **Accompagner**, avec de nombreux dispositifs de solidarité, par exemple : l'ouverture des droits et le paiement de l'ensemble des prestations sociales à l'heure ; le soutien aux services d'aide à domicile ; la coordination des actions de suivi des personnes âgées isolées ; une vigilance renforcée sur l'enfance en danger ; l'accompagnement des familles ; une deuxième, voire une troisième rentrée, aujourd'hui, dans les collèges ; la plateforme "Entraide Corrèze" ; la généralisation du télétravail ; l'écriture de nombreux protocoles sanitaires ; l'accompagnement de toutes les personnes en difficulté suivies par nos services sociaux.

Et pourtant, le Président de la République et le Gouvernement ne nous ont pas facilité la tâche dans la période : prises de parole divergentes, ordres et contrordres, protocoles aussi inapplicables les uns que les autres et rédigés sans aucune concertation avec les acteurs du terrain... Cette situation nous a placés, ainsi que les chefs d'entreprise et de nombreux directeurs d'établissements médico-sociaux, seuls face à nos responsabilités, et le Département a fait le maximum pour accompagner ces acteurs face à cette situation dans une large concertation.

Aujourd'hui, il est urgent de donner plus de place aux Préfets de Département, aux élus et aux corps intermédiaires locaux. Nous en avons mesuré l'impérieuse nécessité, notamment pour les conditions de déconfinement. Le Gouvernement aurait pu s'éviter bien des polémiques sur les masques, les tests, les marchés, l'accès aux parcs, aux jardins, aux plages, aux rivières, les conditions de déplacement, etc. Travailler avec les acteurs locaux sereinement passe déjà par une relation de confiance. Faire confiance : voilà ce qui manque dans le centralisme ambiant. Un déconfinement départementalisé, préparé en concertation avec des acteurs locaux, aurait aussi évité une ankylose générale de l'économie française.

Concertation et accompagnement, c'est ainsi que nous travaillons en Corrèze avec nos partenaires. C'est ainsi que nous proposons, aujourd'hui, la mise en place d'une communauté "COVID 360", construite collectivement avec tous les acteurs du secteur du handicap. Loin du modèle uniforme que voulait nous imposer le Gouvernement suite à la grande conférence sur le handicap de février dernier, Sandrine MAURIN vous proposera de créer, aujourd'hui, une communauté de travail qui réaffirme le rôle de coordination de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans l'esprit de sa création en 2005 sous l'impulsion de Jacques CHIRAC.

Ces derniers mois, c'est aussi le regard sur notre ruralité qui a changé. Soudainement, nos vaches se sont mises à sentir meilleur, le chant du coq et le son des cloches sont devenus bien plus agréables. Cet intérêt pour la ruralité est une opportunité à saisir, en nous appuyant sur nos atouts et notre capacité d'innovation, pour démontrer que la ruralité n'est pas qu'une carte postale. C'est dans cet état d'esprit que nous conduisons le programme Corrèze 100 % fibre 2021, autour duquel nous avons mobilisé l'ensemble des acteurs locaux, avec lesquels, malgré la crise, nous tiendrons l'objectif. La fibre à la maison sera une réalité pour tous les foyers corréziens à l'été 2021. Cette réalité, combinée à notre cadre de vie exceptionnel et au nouvel engouement pour la ruralité, ouvre des perspectives d'attractivité importante pour la Corrèze, sur lesquelles nous devons capitaliser.

C'est le sens du plan d'accompagnement de la filière tourisme, que Laurence DUMAS vous présentera ; un plan d'action opérationnel pour soutenir les acteurs touristiques corrèziens autour de trois axes : accompagner la relance et booster la consommation locale ; déployer une stratégie de communication plus offensive ; accompagner les professionnels vers une transformation numérique accélérée.

Avec ce plan, nous voulons donner une envie de Corrèze et faire partager notre art de vivre et notre bien vivre ensemble. Ce bien vivre ensemble repose sur la proximité et le lien social. Face aux fermetures des services publics de l'Etat, qui se sont multipliées ces dernières années, nous avons le devoir d'agir en faveur de nos territoires pour y ramener des services et y maintenir du lien social et de la présence humaine.

Christophe ARFEUILLERE vous proposera de poursuivre notre maillage territorial et d'ouvrir de nouvelles Maisons du Département, afin d'apporter davantage de présence humaine et un accompagnement vis-à-vis du numérique dans les zones où se développe un sentiment d'abandon des usagers. En concertation avec les élus locaux, nous souhaitons faire du sur-mesure en fonction des besoins de chaque territoire, en nous affranchissant du carcan uniforme imposé par le Gouvernement à travers "France Services". Un an après sa création, le succès de "France Services" semble très relatif, tant quantitativement, avec un peu plus de 500 Maisons ouvertes sur les 2 000 attendues en France, que qualitativement.

Le désengagement de l'Etat impacte aussi nos communes, tant au niveau financier que du point de vue des missions de conseil et d'accompagnement. Le Département a toujours eu cette tradition d'accompagner les communes et leurs élus. A ce titre, je voudrais saluer ici les nouveaux élus municipaux qui ont récemment pris leurs fonctions, et leur réaffirmer le soutien du Département.

Aujourd'hui, en matière d'ingénierie, nous souhaitons aller encore plus loin dans l'accompagnement, en proposant une offre de services plus lisible, renforcée et modernisée, pour encourager les nouveaux élus dans leurs projets et participer à la relance de l'économie corrèzienne.

En parallèle, nous allons assouplir les conditions de mobilisation des dotations voiries et reconduire la dotation de solidarité communale en direction des communes les plus fragiles, afin d'accompagner le lancement de projets et la reprise des travaux. Ces dispositifs viendront en complément de notre politique globale d'aide aux communes, pour laquelle nous confirmons notre effort d'investissement pour plus de 40 M€ pour les trois prochaines années, faisant du Département le premier financeur des collectivités en Corrèze. Hélène ROME vous présentera l'ensemble de ces mesures.

Aujourd'hui, nous confirmons également nos choix, en maintenant un haut niveau d'investissement sur les routes départementales pour conforter la commande publique dans cette période. Dès le mois d'avril, nous avons adopté un budget de 16 M€ pour les travaux sur les routes départementales ; aujourd'hui, ce sont 13 M€ d'investissement supplémentaire que nous engageons pour le financement de la déviation de Malemort. Les travaux débiteront à la rentrée. Jean-Marie TAGUET vous présentera ce projet avec un point global sur le programme Routes 2025.

Soutenir l'économie corrèzienne, c'est le choix que nous faisons depuis 5 ans, avec une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement pour garantir un haut niveau d'investissement et soutenir l'économie et l'emploi. Dans la période qui s'ouvre, c'est aux collectivités directement compétentes en matière d'économie d'agir et d'assumer leur rôle, en premier lieu la Région et les Intercommunalités, et elles sont au travail. Pour ce qui concerne le Département, qui ne peut plus accompagner les entreprises directement depuis 2016 et la loi NOTRe voulue par François HOLLANDE, nous ne pouvons agir qu'indirectement, comme nous le faisons à travers la commande publique et nos grands investissements (fibre, routes, aides aux communes...). Avant de pouvoir envisager un plan à long terme, il nous faudra analyser finement l'impact de cette crise sur nos finances.

Au plan national, un travail est actuellement ouvert, en lien avec l'Assemblée des Départements de France, autour de la prise en charge par l'Etat des dépenses supplémentaires liées au COVID pour les départements. Il y a quelques semaines, j'avais proposé la création d'un budget annexe où seraient isolées les dépenses supplémentaires générées par l'épidémie et les pertes de recettes. Malgré beaucoup d'inconnues à l'heure actuelle, il semblerait que le Gouvernement nous propose un compte dédié où seules les dépenses COVID, sans avoir la certitude de pouvoir toutes les y mettre, seraient enregistrées, et la mise en place d'une simple avance remboursable sur 3 ans pour les recettes de droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières perdues en 2020. Si ce dispositif se confirmait, sans une réelle prise en charge, des recettes perdues, cela traduirait une nouvelle fois la négligence dont fait preuve le Gouvernement à l'égard des départements, alors que ces derniers ont joué un rôle incontournable et salué par tous durant cette crise.

Ces départements, qu'il était question de faire disparaître, sont revenus sur le devant de la scène, avec la mise en place d'actions concrètes et de dispositifs innovants. Aujourd'hui, à l'heure où une nouvelle phase de décentralisation semble se dessiner, il est temps de reconnaître pleinement le Département dans ses missions, ce qui impose une révision complète des schémas, avec un Etat qui assure les solidarités, les péréquations et le régaliens ; des Régions qui traitent les grandes stratégies économiques, éducatives et structurantes ; le couple Département/communes et leurs intercommunalités, qui constituera plus que jamais le socle de la République.

Oui, il faut laisser les départements agir au plus près du terrain pour qu'il n'y ait pas d'oubliés de la République. C'est notre rôle, notre mission, notre ambition. Une nouvelle France plus proche des citoyens est incontournable. Oui, le Département s'est imposé, particulièrement en ce temps de crise, comme le bon échelon d'efficacité et de proximité, et l'une ne va pas sans l'autre si l'on veut éviter une grande revanche des oubliés. Le Département, c'est la collectivité des oubliés du Gouvernement, et derrière le mot « social » dans lequel le Gouvernement veut confiner l'action des départements, c'est une autre dimension qui s'impose : celle de l'humain ; c'est une vision de l'avenir de la France. Faire de l'action territoriale, c'est faire société.

Deux visions s'affrontent. Il y a d'une part, le social, qui installe la précarité comme une sorte de fatalité et qui la pérennise à grand renfort d'argent public et d'idées généralement inapplicables et contreproductives, et, d'autre part, l'action publique des départements, qui tire nos compatriotes vers le haut. Après la révolte des "Gilets jaunes" et maintenant, la crise du COVID, notre pays est secoué, ébranlé, fracturé, mais il n'est pas question de vivre une nouvelle crise, les Français ne nous le pardonneraient pas. Il est donc temps de redonner aux départements la plénitude des moyens nécessaires pour agir dans les territoires, tant sur le plan social que sur le plan de l'économie de proximité. L'un ne va pas sans l'autre, et il en va de la solidité même de notre République.

Notre pays redémarrera si l'on ose aller plus loin dans la décentralisation avec une idée neuve : oublier les redondances et privilégier l'action départementale pour la conduite des politiques publiques. Un exemple, reconnaître pleinement la collectivité départementale en tant que chef de file des solidarités sociales et médico-sociales, avec un vrai transfert des compétences et des moyens qui vont avec. Tout cela amène à réfléchir à l'organisation des services, notamment de santé, pour demain. Le temps est venu de mettre au clair les relations entre le médical et le médico-social, car le système actuel et le déport de la charge des missions de santé vers les services médico-sociaux sont à bout de souffle.

Le Département ne doit plus être un tiroir-caisse de l'Etat. Il doit être un partenaire actif, écouté, respecté, reconnu pleinement dans ses compétences. Même si le chantier est immense, nous devons nous y atteler collectivement. Les départements ont un atout majeur : ils inspirent la confiance de nos concitoyens, qui sera le carburant de la reprise. Ainsi, après les promesses post "Gilets jaunes", nous voici dans le temps des promesses post COVID, en espérant des avancées concrètes et pas seulement de nouvelles coquilles vides.

M. COMBES – Après deux séances en effectif réduit pour des raisons sanitaires, il est réconfortant de vous retrouver, ce matin, dans cette salle, et dans des conditions presque normales.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance et revenir sur votre discours à l'accent très sénatorial, Monsieur le Président, j'aimerais à mon tour revenir sur la période exceptionnelle que nous venons de vivre et qui, nous l'espérons tous, est maintenant derrière nous, même si nous devons tous rester vigilants et continuer à observer des mesures de protection sanitaire.

Face à l'épidémie, le Conseil Départemental, son Président, l'ensemble des services, ont été à la hauteur des enjeux. Ils ont accompli un travail efficace. A l'occasion des nombreuses visioconférences avec le Préfet, auxquelles nous avons participé, nous avons pu constater à quel point les collectivités ont joué un rôle essentiel dans l'organisation, la logistique et la mise en œuvre des mesures sanitaires, et donc dans le recul de l'épidémie. Nous avons pu mener, collectivement, une rude bataille pour les masques. Le Département en a commandé, vous l'avez dit, 1,8 million, et vous avez ainsi permis aux communes corréziennes et aux entreprises de disposer de masques pour leurs habitants avant la date du déconfinement.

Monsieur le Président, je tiens à relever, également, combien les dispositions prises dans les EHPAD pendant la période de confinement ont été judicieuses. L'interdiction de visites des familles a été difficile à vivre pour les résidents, mais elle était nécessaire pour protéger les vies, celles des plus fragiles et celles des personnels. Le renforcement des effectifs de ces établissements par des personnels des collèges volontaires a été une très bonne formule, qui a permis de rapprocher des agents de services différents et, aussi, de rendre moins pénible la vie des résidents des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Merci au Département pour ces actions.

Nous devons collectivement tirer les enseignements de cette expérience. Vous l'avez dit, une nouvelle étape claire devra être franchie vers plus de déconcentration et de décentralisation. L'action publique y gagnerait en efficacité et notre démocratie y gagnerait donc aussi. Mais surtout, évitons les promesses sans lendemain, les déconvenues et les idées courtes. Ce Gouvernement nous a habitués à plus de revirements que de conviction. Aussi devons-nous avancer nos propres visions et les faire partager par nos concitoyens. Les prochaines élections présidentielles seront l'occasion d'une remise à niveau démocratique totale. Je ne doute pas non plus que dimanche soir 28 juin, La République En Marche ait perdu les élections municipales. Les forces progressistes et écologistes seront à l'œuvre dans de très grandes villes et dans plusieurs métropoles. C'est une tendance forte et un mouvement puissant que l'on aurait bien tort de négliger.

J'en viens au contenu de cette séance : il est assez mince, on y trouve un peu d'accompagnement pour les personnes handicapées en complément d'une mesure de l'Etat, un coup de pouce pour la restauration et les activités touristiques, un échafaudage de soutien aux projets des communes et, peut-être, quelques nouvelles Maisons de services publics çà et là. Tout cela part de bonnes intentions, bien sûr, mais quand on y regarde de plus près, on doit s'interroger.

Les aides pour les activités liées à la fréquentation touristique, pour un coût global estimé à 400 000 €, intègrent des bons de 30 € qui seront distribués aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, à dépenser jusqu'au 30 juillet dans les restaurants corréziens. C'est un dispositif simple qui sera, à coup sûr, le bienvenu pour les restaurants du Département. Vous nous préciserez, Monsieur le Président, quand et comment ces bons seront distribués.

Le dispositif "coup de pouce La Cerise" sur la Corrèze est plus complexe : 2 000 bons de 100 € à attribuer sur inscription préalable pour tout séjour d'au moins trois nuits pour deux personnes entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre, avec un minimum de 200 € de dépenses. Sur présentation des justificatifs, les bénéficiaires se feront rembourser leur bon *a posteriori*. Vous nous préciserez là aussi, Monsieur le Président, où en est la mise en œuvre de ce dispositif, si des bons ont déjà été attribués. Cela dit, ce système de soutien à l'économie touristique paraît un peu alambiqué, et il n'est pas sûr que le résultat espéré (1,3 M€ pour une mise de 200 000 €) soit atteint. Les actions de promotion touristique que vous prévoyez avec les outils de communication seront peut-être aussi efficaces pour attirer des touristes en Corrèze.

Le nouveau dispositif d'ingénierie territoriale Corrèze Ingénierie a été créé par le Département en 2013. Cet outil d'aide technique proposé aux communes et aux intercommunalités a depuis longtemps démontré son utilité, et même sa nécessité. En effet, la plupart des collectivités ne disposent pas des services capables de concevoir dans le détail des dossiers de travaux, des dossiers d'investissement très souvent complexes et qui sont parfois rejetés ou retardés par les services de l'Etat parce qu'ils ne sont pas à 100 % conformes à la réglementation. Sur le principe, nous sommes bien sûr favorables au maintien d'une aide technique aux collectivités, mais l'échafaudage du dispositif me paraît un peu compliqué, même s'il relève principalement des circuits internes du Département. Vous souhaitez naturellement que ce soutien permette d'accélérer la réalisation de travaux et de projets, et qu'il procure donc rapidement du travail aux entreprises du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), mais je crains que la complexité un peu technocratique de votre dispositif freine en réalité la mise en œuvre des projets. Il manque d'ailleurs les annexes de votre rapport, le récapitulatif des prestations et le recueil des fiches de prestations.

En ce qui concerne la création de nouvelles Maisons du Département dans les cantons ruraux qui en sont actuellement dépourvus et la labellisation des maisons existantes par les services de l'Etat avec l'aide financière qui va avec, nous y sommes naturellement favorables. Nous souhaiterions savoir, Monsieur le Président, dans quels cantons vous avez l'intention d'implanter un nouvel établissement de ce type et si vous prévoyez d'engager ces opérations avant ou après les élections départementales de l'an prochain.

S'agissant de la déviation de Malemort, dont nous saluons et souhaitons bonne chance au nouveau Maire (la fonction de Directeur du Cabinet est très belle, et je propose d'ores et déjà à sa successeure de réfléchir sans attendre à la ville à atteindre –, les entreprises qui vont la réaliser ont misé sur le bon projet puisqu'elles vont avoir beaucoup de travail tout de suite, pour 13 M€ – le nouveau maire de Malemort a aussi la chance d'avoir pour ami le Président du Département –, ce qui prouve que quand on veut aller vite, on le peut, et que quand on veut aller lentement, on peut aller très lentement, comme pour Meymac, qui attend sa déviation depuis une dizaine d'années. Mais vous allez encore me dire que c'est de notre faute, que nous n'avons pas fait ce qu'il fallait quand nous dirigeons le Département. Il est temps de sortir de cet argumentaire car en six ans, on peut conduire de nombreuses actions, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Il est vrai qu'être attaché parlementaire ou Directeur de Cabinet peut mener loin.

M. COMBES – Même s'il y a des ratés, parfois. Il faut faire attention à l'indexation sur le produit.

M. LE PRESIDENT – Au moins il y a des récurrents. Christophe.

M. ARFEUILLERE – La période que nous venons de vivre, ces derniers mois, aura fortement impacté nos vies personnelle, familiale, professionnelle, et fait apparaître le meilleur et parfois le moins bon de notre société. Des métiers auront été mis sous le feu des projecteurs à cette occasion, et j'aimerais saluer ici les personnels soignants de toutes les structures de santé, des EHPAD, des établissements médico-sociaux, mais également l'ensemble des acteurs du maintien à domicile. Le Gouvernement a décidé d'instaurer des primes COVID pour ces personnels, une reconnaissance que l'on ne peut que saluer. Encore faut-il que le Gouvernement se donne les moyens de les payer, car au-delà des effets d'annonce, la participation de l'Etat devra couvrir l'ensemble des personnels et des structures concernés. Des annonces ont aussi été faites sur l'organisation de notre système de santé, et nous espérons que les leçons de cette crise seront tirées, avec une véritable réforme du financement des secteurs hospitaliers et médico-sociaux.

Au-delà des personnels soignants, j'aimerais également saluer à mon tour toutes celles et ceux, très nombreux, qui ont assuré la continuité des activités essentielles à notre vie quotidienne. Parmi eux, je remercie particulièrement les agents du Département pour leur mobilisation et leur investissement durant cette crise. Alors que de nombreux acteurs privés mettaient leur activité à l'arrêt, notre collectivité aura assuré une continuité sur l'ensemble de ses services et maintenu ses missions essentielles auprès des communes.

La crise l'a confirmé : la santé est la première préoccupation de nos concitoyens, et j'aimerais particulièrement revenir sur le rôle du Département dans ce domaine. On ne le sait pas forcément, mais le Département dispose d'une véritable compétence en matière de santé avec, parmi ses effectifs, des médecins, des infirmières ou encore des puéricultrices qui se sont mobilisés durant cette crise, notamment à travers l'opération Corrèze Tests, avec un remarquable engagement personnel et professionnel.

En parallèle, les laboratoires départementaux auront, eux aussi, démontré leurs compétences et leur expertise en dépassant largement leur mission première et leur image, un peu datée, de laboratoires uniquement vétérinaires. Ainsi, notre laboratoire interdépartemental QUALYSE aura montré tout son savoir-faire dans le cadre des analyses réalisées avec Corrèze Tests. En matière de santé, nous poursuivrons notre engagement avec, notamment, la mise en place de nouvelles antennes du Centre Corrèze Santé d'ici la fin de l'année.

Santé, solidarité, éducation... : cette crise a également révélé toute l'importance de l'action départementale. Aujourd'hui, 230 ans après la création des Départements, le Département est toujours un repère familier pour les Français, un Département assez vaste pour incarner l'action publique tout en restant proche des administrés et des problématiques locales pour proposer des réponses concrètes et adaptées au territoire.

Ici en Corrèze, notre action départementale repose sur deux axes : la proximité et l'humain. Depuis plusieurs années, nos territoires sont marqués par le désengagement croissant de l'État et le déménagement des services publics. Pourtant, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de François HOLLANDE nous avait réunis autour d'un beau Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public. Le Département y a pris toute sa part en 2016 et a, depuis, assuré ses engagements dans tous les domaines. De son côté, l'État n'a pas été au rendez-vous, une fois de plus, avec des fermetures et des réorganisations qui se sont succédées sans concertation ni cohérence territoriale.

En parallèle, le digital s'est développé dans tous les services, avec son lot d'avantages, c'est certain, mais en laissant un bon nombre d'usagers sur le bord de la route, réalité que l'État semble l'ignorer. Depuis la fermeture des guichets de l'État pour la délivrance des titres sécurisés, de très nombreux usagers se retrouvent en difficulté face à l'utilisation numérique. Ces personnes se tournent donc naturellement vers les Maisons du Département et c'est notre rôle de les accompagner. Nous avons fait du 100 % fibre une priorité, avec le programme Corrèze 100 % fibre et un ensemble d'actions d'accompagnement aux usages numériques. Pour concilier ce besoin de services de proximité et l'accompagnement humain, nous allons renforcer notre implantation territoriale en ouvrant de nouvelles Maisons du Département. Ce maillage territorial sera réalisé en concertation avec les élus, et mis en cohérence avec la réalité de chaque territoire. Car cette proximité, nous l'incarbons aussi en étant aux côtés des Maires et des communes.

A ce sujet, je voudrais rendre hommage à l'ensemble des Maires Corrèziens qui ont assuré leurs fonctions, durant ces derniers mois, avec responsabilité malgré un contexte délicat. Je tiens également à saluer les élus qui débutent leur premier mandat. Avec un soutien financier réaffirmé et une ingénierie renforcée, le Département sera à leurs côtés pour faire vivre nos communes et notre ruralité.

Notre ruralité, c'est aussi notre bien-vivre ensemble, et nous souhaitons à présent qu'il retrouve toute sa place en Corrèze. C'est une priorité, et nous nous y attachons avec le maintien de la saison culturelle estivale du Département telle qu'elle était prévue. La semaine dernière, nous commémorons, à Neuvic, le 50^{ème} anniversaire de la disparition d'Henri QUEUILLE, avec une très belle exposition qui retrace son action locale et nationale. Un peu plus tôt, dès le 10 juin, le musée du Président à Sarran rouvrait ses portes ; il accueillera, à partir du 1^{er} juillet, une exposition exceptionnelle "Tintignac, 2000 ans et 1 jour", l'occasion, pour les visiteurs, de venir découvrir un trésor gaulois unique au monde qui fait la fierté de notre Département. La saison de Sédières sera lancée, également, le 10 juillet prochain, avec l'ouverture de l'exposition mettant à l'honneur des artistes corrèziens. Et comme chaque année, Sédières sera à nouveau le rendez-vous estival des activités de sports nature. Enfin, le Tour de France viendra clôturer cette saison, avec une arrivée et une soirée 100 % Corrèze à Sarran le 10 septembre, et un après-midi également festif à Bort-les-Orgues le lendemain.

M. LE PRESIDENT – Avant d’entrer dans les rapports, ce qui permettra de répondre à certaines des questions posées, je voudrais revenir sur deux points.

Sur l’ingénierie, si le rapport est peut-être aride, comme l’est tout rapport, il ne verse pas pour autant dans la complexité bureaucratique, sans quoi nous changerions très largement notre rapport aux collectivités et notre façon de faire.

Sur la déviation de Malemort, je ne peux laisser penser ou imaginer qu’il y aurait les faibles et les forts, les copains et les non copains, ou alors nous serions tous copains. Car jusqu’à aujourd’hui, je ne crois pas que nous ayons volontairement laissé des projets à l’arrêt çà et là. Au contraire, nous avons essayé de les traiter dans la plus grande équité et justice. Effectivement, certaines décisions sont rapides, parce que dès lors que le projet bénéficie d’une déclaration d’utilité publique, dispositif que votre majorité a permis de prolonger (François HOLLANDE lui-même avait la volonté de ne pas perdre cette DUP –Déclaration d’Utilité Publique–), les choses sont beaucoup plus simples et prennent beaucoup moins de temps. Ce n’est pas le cas des projets de Meymac, de Lubersac ou de Noailles, lesquels ne peuvent, dans le cadre de Routes 2025, être traités que successivement.

S’il y a un sujet sur lequel nous faisons preuve de rapidité, grâce à l’ensemble des financements de l’Etat, de la Région et de l’Europe, c’est bien sur la fibre. Malgré le COVID et autres, ce projet, décidé en juillet 2017, sera achevé fin 2021. Nous aurons, dès lors, un travail collectif à mener à bien. L’agglomération de Tulle s’y adonne ardemment avec SFR (Société Française de Radiotéléphone), qui a repris les choses tambour battant pour garantir la rapidité de la mise en place (possible dans le privé, cette rapidité doit être accessible également dans le public), tandis que l’agglomération de Brive y travaille de son côté avec Orange.

Nous allons maintenant donner la parole à Laurence DUMAS, qui nous présente le rapport 201 sur le plan d’accompagnement exceptionnel de la filière tourisme.

RAPPORT N° 201

TOURISME – PLAN D'ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL À LA FILIÈRE –
AIDE À LA REPRISE

Mme DUMAS – Après plusieurs mois de crise sanitaire, la saison estivale qui s'ouvre s'annonce, certes, particulière, mais marquée par un réel redémarrage de l'activité touristique. Pour autant, l'impact économique de la crise est sévère, notamment pour les professionnels du tourisme, dont l'activité saisonnière a été, pour beaucoup d'entre eux, sérieusement amputée.

Le tourisme en Corrèze, c'est près de 200 M€ de chiffre d'affaires. Les mois de mars à mai représentent 18 % de l'activité, et jusqu'à 25 % si l'on y adjoint le mois de juin. L'enjeu est désormais que le troisième trimestre, qui représente 50 % de la consommation touristique annuelle, tienne ses promesses et permette de minimiser le retard pris au printemps. Pour ce faire, la Corrèze pourra s'appuyer sur ses atouts propres de destination nature avec ses grands espaces et son tourisme diffus, et sur son offre d'hébergements de charme à taille humaine. Elle pourra également compter sur la préparation des prestataires touristiques qui ont été accompagnés, par le Département, Corrèze Tourisme et les offices de tourisme à accueillir les clientèles dans les meilleures conditions via l'opération "A vos côtés".

Pour impulser cette relance, nous vous proposons aujourd'hui d'approuver un plan d'accompagnement à la filière tourisme orienté autour de trois axes majeurs. Le premier axe consiste à accompagner immédiatement la relance et booster la consommation locale avec deux dispositifs :

- "Le Resto des héros" : lancée tout récemment, cette opération partenariale et solidaire poursuit le double objectif de récompenser individuellement l'engagement des personnes des établissements sociaux et médico-sociaux corréziens et de booster la reprise d'activité dans la restauration. Le principe est simple : le Département a attribué à ces 4 000 professionnels, un bon nominatif d'une valeur de 30 € valable chez les restaurateurs participants, utilisable jusqu'au 14 juillet inclus ;
- Le second dispositif, intitulé "La cerise sur la Corrèze", est un coup de pouce pour les vacances en Corrèze : le remboursement d'un montant de 100 € pour 2 000 séjours réservés en Corrèze. Il s'agit de séjours de 3 nuits minimum pour 2 personnes, avec une activité et une sortie au restaurant. Un quota de 500 séjours est ouvert tous les quinze jours à compter du 1^{er} juillet, permettant ainsi de garder une attractivité de l'offre durant toute la saison.

Le deuxième axe de ce plan vise à déployer une stratégie de communication offensive, en sortie de crise notamment, avec un plan de promotion touristique partenarial. Ces derniers jours, la Corrèze a déjà bénéficié d'une belle exposition médiatique à travers des séries de reportages diffusés par des médias nationaux mettant en avant nos atouts locaux autour de trois volets : la nature, le patrimoine et la gastronomie.

Enfin, notre plan permettra d'accompagner les professionnels vers une transformation numérique accélérée avec trois dispositifs, dont deux sont relatifs au déploiement renforcé de la place de marché créée par le Département : prise en charge de l'abonnement des prestataires pendant un an et mise en place d'un dispositif de gestion relations clients automatisée pour faciliter les réservations. Enfin, nous avons souhaité innover avec la fourniture aux restaurateurs d'une solution permettant la dématérialisation des cartes et menus, avec l'application Stick'Eat. Pour promouvoir cette dynamique, le Département offre 25 stickers à 500 restaurateurs. Plus qu'une solution sanitaire, cet outil innovant et simple d'utilisation permet de développer l'activité commerciale de l'établissement en endossant des prestations complémentaires comme la proposition d'activités, des services annexes.

RÉUNION DU 22 JUIN 2020

Pour mettre en œuvre ces dispositifs, je vous propose de dédier une enveloppe de 500 000 € à ce plan d'accompagnement de notre filière tourisme en Corrèze.

M. BOUZON – Monsieur le Président, Chers Collègues, l'impact de la crise du COVID sur l'économie corrézienne est réel et je voulais souligner, au nom du groupe, les actions qui ont été menées pour aider à la reprise. Je ne reviendrai pas sur le ressenti des professionnels ni sur les enjeux identifiés et les perspectives, mais plutôt sur les mesures concrètes qui ont été mises en place rapidement, d'abord concernant "le Resto des héros", qui consiste à offrir un chèque de 30 € aux personnels corréziens des établissements sociaux et médico-sociaux. Peut-on déjà avoir un premier bilan, un peu plus d'une quinzaine de jours après son lancement ? J'imagine, bien entendu, que tous les restaurateurs corréziens ont été contactés. Mais tous les bons ont-ils été distribués ?

Pour avoir siégé à la Commission, où le sujet a été abordé, je sais que l'on peut, peut-être, regretter de ne rien avoir proposé aux aides à domicile, qui ont également travaillé pendant cette période difficile et protégé nos anciens. Mais peut-être peut-on encore y réfléchir ?

Concernant le coup de pouce "La Cerise sur la Corrèze", qui consiste à accompagner la reprise du tourisme en Corrèze, peut-on, là aussi, savoir si cette opération est véritablement effective ? Le 1^{er} juillet approche.

Enfin, je voudrais honorer, au nom du groupe, la volonté forte et positive du Département à vouloir accompagner les professionnels vers une transformation numérique. Vous avez indiqué, dans le rapport, que 250 restaurateurs étaient concernés, mais en citez 500. Tous les restaurateurs ont-ils bien été contactés ?

Pour terminer, vous aviez, dans un journal corrézien labellisé 100 % Corrèze, "La Vie Corrézienne", parlé, à propos du Tour de France, de la journée du 10 septembre comme d'une journée banalisée. Je trouve très sympathique l'idée d'être tous ensemble sur les routes à l'occasion de cette journée du Tour de France, notamment vis-à-vis des élèves. Avons-nous plus d'informations sur cette journée ?

M. LE PRÉSIDENT – Sur ce dernier sujet, le principal frein est peut-être l'Education Nationale elle-même. J'ai l'accord de la Région et des transporteurs pour acheminer les enfants et les ramener, mais je ne suis pas certain que l'Inspection d'Académie soit aussi enthousiaste que nous. Mais nous allons remettre le sujet sur la table car ce peut être, aussi, un moment de cohésion pour les écoles, qui n'ont pas organisé de sortie de fin d'année, laquelle s'achève brutalement. Installer 20 000 enfants au bord des routes corréziennes constitue un chantier certes important, mais à la symbolique forte. Techniquement, l'opération est possible, mais nous ne forcerons pas la main de l'Education Nationale, avec qui nous discutons actuellement, et si des consignes claires n'ont pas été établies avant la semaine prochaine, la mise en œuvre sera difficile, hormis sur la zone la plus rapprochée, d'ores et déjà acquise. Toutefois, votre remarque me permettra d'appuyer la demande forte de l'ensemble du Conseil Départemental auprès de l'Education Nationale pour tenter de mener cette opération à bien.

Mme TAYSSE – Nous savons tous que les enfants des établissements scolaires, aussi bien écoles élémentaires que collèges, n'ont pas eu une fin d'année exceptionnelle. Dans ce contexte, commencer l'année dans cet esprit collectif constituerait une belle carte de visite pour la Corrèze.

J'ai simplement une petite suggestion à exprimer concernant nos enthousiasmes partagés, et connaissant bien la maison : pourquoi ne pas utiliser les ressorts de la démocratie participative ? Je suis bien sûre que les parents d'élèves corréziens seraient enchantés de voir ce projet se concrétiser. Quand, du dedans, cela ne prend pas, il faut inciter du dehors.

M. LE PRÉSIDENT – Nous te reconnaissons bien là. Rappelons que nous ne sommes pas en conflit avec les acteurs de l'Education Nationale sur ce sujet. A leur décharge, ils ont eu quelques urgences à gérer, et j'ai eu moi-même des scrupules à venir, dans la période, ajouter à la pression qui pèse sur eux. J'ignore si c'est l'âge, Monsieur le Président du groupe, ou une vision sénatoriale, mais je mollis. Nous en discuterons.

RÉUNION DU 22 JUIN 2020

Sur l'opération "Resto des héros", l'ensemble des bons ont été distribués dès le week-end qui a suivi l'annonce et toute la semaine dernière.

Mme RELIAT – Pourriez-vous nous fournir la liste des établissements concernés ?

M. LE PRESIDENT – Absolument. Les listes ont été corrigées et les bons ont été renvoyés. Les annexes n'ont effectivement pas été associées au rapport, vous en recevrez donc la version complétée par mail.

Restait la question des aides à domicile, point que nous examinerons.

La reprise, dans les restaurants, s'avère plus dure que les fédérations professionnelles et nous-mêmes l'imaginions. L'opération est donc très appréciée pour dynamiser le retour et passer le cap, psychologiquement.

Mme TAYSSE – Au sujet de l'élargissement des destinataires de ce cadeau : nous aurions pu inclure les assistantes de vie qui ont été les héros du quotidien des personnes âgées pendant toute cette période troublée. Au nom du groupe, je suggérerais que les personnels des instances, qui ont effectué un travail remarquable pour maintenir le contact téléphonique – à raison de milliers d'appels pour s'assurer que tout le monde était approvisionné, que personne n'était seul et abandonné chez lui – profitent eux aussi d'un renvoi d'ascenseur.

M. LE PRESIDENT – Comme discuté en Commission, la règle voulait que soient ciblés les professionnels directement en lien avec des compétences et des tarifications du Département. Nous nous sommes tous posés la question des aides à domicile, sachant que nous ne mesurons pas le soutien nécessaire à la reprise de la filière et de l'activité touristiques. Ajouter les aides à domicile aux bénéficiaires de ces bons, instances comprises, reviendraient à porter le nombre de bons émis de 4 000 à 5 500. Il y a également les personnels des Départements, ceux en première ligne et ceux qui n'y étaient pas. Et pourquoi ne pas inclure les personnels des hôpitaux qui représentent 4 000 personnes ? Poser la limite est difficile. C'est pourquoi seuls les établissements tarifés de responsabilité du Département ont été ciblés. Ce bon reste une reconnaissance symbolique. D'autres sujets sont sur la table aujourd'hui, et notamment celui des primes, et il convient d'éviter tout télescopage. Mais, de l'avis général de l'Assemblée, s'il faut un jour faire évoluer l'opération évoquée, nous saurons vers quel public l'orienter.

Tous les restaurants ont reçu à la fois la fiche "Je participe au resto des héros", pour ceux qui souhaitent l'afficher, et les modalités d'utilisation de Stick'Eat, dispositif certainement plus efficient que celui imaginé initialement (qui consistait en la simple dématérialisation des cartes). Les usagers peuvent, de leur hébergement, accéder au menu actualisé en termes de vente à emporter, de menus, ce qui élargit considérablement le panel d'utilisations. A ce stade, n'est concernée que la restauration traditionnelle, conformément à ce qui a été décidé en Commission. Or, à la lecture de la liste fournie par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), nous avons réalisé que des établissements appartenant à ces restaurants dits traditionnels n'ont pas été inscrits sous le code APE (Activité Principale Exercée) pertinent. Nous avons donc fait en sorte que les Conseillers Départementaux puissent distribuer eux-mêmes les kits sur leur territoire, pour un meilleur ciblage.

S'agissant de l'opération "La cerise sur la Corrèze", le Conseil Départemental a été avancé de manière à pouvoir la lancer dès demain avec l'ensemble des professionnels de l'hôtellerie et Corrèze Tourisme. Les bons de 100 € seront distribués à raison de 500 par quinzaine, distribués aux premiers inscrits sous réserve de souscrire aux critères définis (réservation de deux prestations complémentaires au séjour : une visite et un restaurant). Le résultat ne sera donc mesurable qu'à la fin de l'opération. De la même façon que pour "le Resto des héros", nous avons envoyé aux établissements un fichier récapitulatif qui fait office de facture au Département. Soit ce fichier nous sera retourné de suite, soit il nous parviendra en fin de mois, pour règlement total.

Mme TAYSSE – Je souhaiterais revenir sur cette aide à la relance de l'économie dans le secteur du tourisme post-tourisme, et sur la reconnaissance que, légitimement, nous devons aux premiers de cordée, qui se sont bien avérés être les indispensables, et peut-être tanner un peu la vanité et l'orgueil des premiers de cordée.

Je nous trouve un peu faibles sur le sujet : nous le répétons souvent, la solidarité est notre corps de métier, ce qui donne du sens et de la proximité avec la population sur le territoire corrézien et, plus généralement, dans les

Départements. Au-delà des chèques distribués dans le cadre du "Resto des héros", dispositif que je jugerais bon d'élargir réellement, j'ai tenté d'observer ce qu'il se passait alentour, sachant que les contraintes financières existent partout, à différents niveaux. La péréquation ne fonctionne pas toujours à merveille, la solidarité entre riches et pauvres ne relève pas toujours du monde idéal. Peut-être un jour ? Nous y travaillons.

En Dordogne, chaque aide à domicile s'est vu verser une prime de 500 €, ce qui me paraît être un geste fort. Dans le Département de la Haute-Vienne, les chèques "Mille mercis", l'équivalent de notre "Resto des héros", sont distribués à hauteur de 25 000 (contre 4 000 en Corrèze) à tous les hôpitaux, services sociaux et tous ceux qui se sont mobilisés pour que chacun ait à manger, soit les services alimentaires œuvrant pour la solidarité.

Le plan de relance post-COVID Haut-Viennois comprend, pour sa part, 500 000 € de fonds d'appui départemental versés par le Département à la CCI, pour un budget global de 800 000 €. Le Département met donc 500 000 € au pot, comme tu aimes à le dire ; je reprends ici tes particularismes linguistiques, qui signent ta "corrézitude".

Les enfants n'allaient plus à la cantine, ce qui a généré un surcoût pour les assistants familiaux et les familles les plus déshéritées. En Haute-Vienne, les indemnités d'entretien ont été réévaluées.

M. LE PRESIDENT – C'est également notre cas.

Mme TAYSSE – Du côté des familles, une compensation, entre 50 et 75 €, a été apportée pour compenser le surcoût des repas pris à domicile et non plus à la cantine, dont on sait bien que personne ne peut concurrencer la qualité comme le tarif.

Si je regarde la Gironde, Département en effet plus riche que le nôtre, les salaires horaires des aides à domicile ont été augmentés de 11 %, passant de 18,89 à 21,00 €. Plutôt que d'opter pour une prime occasionnelle, le Conseil Départemental de la Gironde a choisi d'augmenter de façon pérenne et significative les salariés qui ont œuvré auprès des aînés et des personnes handicapées pendant toute cette période.

Nous évoquons souvent, dans cette collectivité, et nous y sommes tous favorables, la nécessaire revalorisation des assistants de vie, indispensables. Bercy nous enjoint de développer le maintien à domicile aussi longtemps que possible. Encore faut-il, pour garantir que cela soit réalisé dans des conditions de vie acceptables, y mettre le prix en termes d'accompagnement. Ces métiers peinent à recruter, d'où les plans de relance et ambassadeurs évoqués lors de la précédente plénière. Mais flatter les ego ne suffit pas, et la reconnaissance se mesure en deniers sonnants et trébuchants. Ces métiers sont durs, ingrats et payés au lance-pierre. Nous aurons beau imaginer tous les plans de relance possibles, à un moment, nous devons payer. C'est notre responsabilité.

M. LE PRESIDENT – J'apprécie la joute verbale, mais je suis très surpris, Annick, que tu n'aies pas, en tant que spécialiste du sujet, une connaissance plus parfaite de ce dossier. J'ai le regret de t'informer que le passage de 18,89 à 21,00 € a été acté par notre Assemblée en novembre 2016.

Mme TAYSSE – Mais ce n'est pas assez !

M. LE PRESIDENT – D'accord. Mais tu as pris l'exemple de quelqu'un que j'apprécie énormément (j'espère le voir prendre la tête du groupe de gauche à l'ADF –Assemblée des Départements de France–) et qui a tiré un enseignement similaire au mien : celui de ne pas tenir de promesses inconsidérées sur les primes. Si j'ai souhaité évoquer le dossier du tourisme, c'est en supposant que l'on reviendrait à un plan plus large de soutien, sujet que je considère comme l'un des plus importants et les plus forts.

Un plan de soutien à 500 € pour les aides à domicile tel que le pratiquent la Dordogne et autres, représenterait, pour nous, 2,5 M€. Avant d'acter une telle dépense, j'attends de voir si l'on est en mesure de l'assumer et ce, sur la base de points très précis et très techniques. Je me suis exprimé à ce sujet dans "Le Monde" à paraître ce soir (je salue la PQR –Presse Quotidienne et Régionale– que nous avons la chance d'avoir, mais malheureusement dans ce pays, les dirigeants et les premiers de cordée n'écoutent que la presse du soir), suite à l'annonce des primes par ce

Gouvernement, le décret, transmis dès le 16 juin à l'ensemble des établissements, prévoyait une remontée des informations (les établissements devaient, notamment, s'engager sur leur niveau de participation) pour le 19 juin, soit mercredi dernier.

Trois catégories ont été définies :

- les EHPAD publics pris en charge à hauteur de 1 000 €, à payer par l'établissement avant l'arrivée des crédits non réductibles par l'Etat ;
- les établissements non publics, auxquels appartiennent les services d'aide à domicile, dont les personnels n'ont le droit ni à la défiscalisation ni à la désocialisation des 1 000 ou 500 € versés. Sur les 500 € versés par la Dordogne à l'établissement, ce dernier paie donc 40 % de charges sociales, ce qui profite bien sûr à l'Etat à notre détriment. Non sujette à défiscalisation, la prime revient donc, pour le bénéficiaire, à 200 € nets ;

Toute non-décision avant fin juillet, y compris dans le public, vaudrait renoncement à l'application de ces dispositifs. Dans un EHPAD, le déficit de fin d'année est reporté sur l'exercice N+2 et l'impact est pris en charge par le Département, via l'aide sociale, et par les familles pour le reste. Rien ne garantit qu'au final, là encore, ce ne soit pas au Département de payer.

- S'agissant des établissements pour handicapés, le décret prévoit que, pour tous ceux qui sont du ressort du soin, c'est-à-dire de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la prime sera prise en charge par l'Etat (via l'assurance maladie), alors que dans le même temps, l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement), l'auxiliaire de vie ou l'éducateur du même établissement n'y aura pas droit. C'est inextricable.

Nous ne nous opposons pas *a priori* à la prime, mais avant d'y prendre part, je demande des clarifications sur le tout, et de nous assurer de notre capacité à financer cette dépense. Je ne suis pas opposé par principe à élargir la prime tant que nous sommes en capacité d'assumer nos propres compétences.

J'ai indiqué au "Monde", avant-hier, que si les primes constituaient un scandale d'état, il était scandaleux, de la part de mes collègues, de verser dans la démagogie à ce sujet. Mathieu KLEIN a acté, en Meurthe-et-Moselle, le versement d'une prime de 1 500 €. Très bien ! J'aurais envie, moi aussi, de verser 3 000 € à tout le monde, y compris aux caissières et autres, car tout le monde a été à la hauteur. Mais le pays est dans une situation économique très difficile, alors comment fait-on ? Les fonctionnaires, à qui l'on a maintenu un traitement à 100 % alors que leurs collègues du privé étaient à 84 % pour cause de chômage technique, méritent-ils eux aussi une prime ? En comité technique, j'ai dit aux syndicats (dont je dois saluer le sens des responsabilités, ici en Corrèze) : « *Si nous acceptions de verser une prime aux personnels qui ont tenu leur poste, la sollicitez-vous pour tous les autres ?* ». Oui j'y suis très favorable, dès lors que l'on sait cibler précisément les bénéficiaires. Mais quelques retours me font dire que l'exemplarité n'est, dans les services, pas tout à fait au rendez-vous.

Sur ces primes, il faut que l'Assemblée des Départements de France se remuscle. Tout à l'heure, je disais à mes collègues versant dans la démagogie : « *le Président du Nord (pour prendre quelqu'un de ma sensibilité politique – n'est pas capable d'inscrire, comme nous le faisons chaque année en Corrèze, la dépense de rSa effectivement versée aux bénéficiaires. De la même manière, l'Etat annonce une prime de 500 € sans, pour autant, être en capacité de payer les mesures régaliennes afférentes* ». Avec Jean-Luc GLEYZE, nous ne sommes pas de la même sensibilité, et la taille de nos Départements est différente, mais nous partageons une chose : nous ne nous sommes pas engagés, pour le moment, sur des mesures qui ne sont pas de nos compétences. Nous aurions nous aussi envie, comme la Haute-Vienne, de verser 500 000 € à la CCI. Mais nous nous sommes mis d'accord, avec Alain ROUSSET, sur le fait que ces sujets étaient du ressort de la Région et des intercommunalités. L'intercommunalité de Tulle a agi de manière formidable, conformément à sa mission, dans une grande lisibilité ; nous devons, quant à nous, être lisibles sur la partie sociale. Tous, Région comprise, nous avons réalisé un travail remarquable, au-delà de nos sensibilités.

Annick, s'agissant du passage de 18,80 à 21 € acté par Jean-Luc : pour ce qui nous concerne, au-delà des 21 € de prise en charge de l'aide sociale, nous sommes sur des tarifs libres pouvant atteindre 22 ou 23 € en cas de prestations complémentaires. Malgré tout, l'effet sur la rémunération n'est pas direct, la convention de ces professionnels n'ayant pas évolué. C'est pourquoi j'ai appelé Jean-Luc à éviter toute démagogie sur le sujet (il a d'ailleurs changé, depuis, de communication) en lui disant : « *quand les bénéficiaires de la mesure verront, sur leur prochaine fiche de paie, que leur rémunération, fixée par convention collective, n'a pas évolué (l'augmentation allant en fait au service à domicile dans sa capacité à faire), attends-toi à quelques déconvenues* ».

C'est pourquoi, si l'on doit se mettre autour d'une table pour convenir d'un plan de relance en tant que tel, ce sera en connaissance de cause. Contrairement à l'Etat, qui crée le déficit sans avoir l'obligation d'être à l'équilibre à la fin de l'année, pour ce qui nous concerne, dépenser à tout-va après plusieurs années d'un travail sérieux sur la gestion des recettes, des dépenses, de la dette, reviendrait à mettre en péril les missions régaliennes qui sont les nôtres. Je n'ai donc pas envisagé, contrairement à de nombreux collègues, de plan de relance en tant que tel, en considérant qu'engager 500 000 € sur le tourisme pour relancer une économie générant, en Corrèze, 200 M€, relevait de l'accompagnement davantage que de la relance. Si, plus tard, nous avons la capacité à le faire, alors pourquoi pas ?

Nous appelons vivement le Gouvernement à revoir la circulaire actuelle, laquelle s'annonce comme une usine à gaz. Le secteur hospitalier y a d'ores et déjà réagi et, je vous le garantis, le secteur du handicap, puis les aides à domicile seront, eux aussi, vent debout.

Pour résumer : nous ne sommes pas *a priori* opposés à un élargissement futur du dispositif, mais à ce stade, nous ne pouvons affirmer notre capacité à consacrer 5 M€, en Corrèze, sur des primes destinées à quelques personnels.

Mme TAYSSE – Loin de moi l'idée de négliger l'argument économique et l'équilibre du budget de la collectivité. J'ai parfois la tête un peu perchée, mais j'ai quand même, en bonne Corrèzienne, les pieds plantés dans la terre et il n'est pas question de faire de la cavalerie, c'est-à-dire de dépenser ce que l'on n'a pas ; le budget de la collectivité doit être aussi bien géré, à une autre échelle, que celui de la bonne ménagère.

Je vous rejoins tout à fait sur l'analyse fouillée, détaillée et experte concernant les primes, qui sont une sorte de cerise sur le gâteau ponctuelle. Le sujet n'est pas celui-ci, mais celui d'une corporation verrouillée par une convention collective. Il faut agir à débloquer, à la racine, les représentations négatives de cette profession pour que cette dernière soit reconnue à hauteur de son utilité sociale, et alerter, à ce sujet, en haut lieu, là où sont fabriquées les lois. Il n'y aura pas de maintien à domicile de qualité possible sans évolution de la convention collective. Ces cerises sur le cadeau occasionnelles relèvent du plan communication, du MACRON à l'état pur.

M. LE PRESIDENT – Pourquoi, au Conseil de février, avons-nous unanimement voté le programme Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), ainsi que la préfiguration (dont la mise en œuvre accuse trois mois de retard), avec la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), sur la revalorisation des métiers de l'aide à domicile, tant sur les personnes âgées que les personnes handicapées ? Nous étions déjà, en Corrèze, dans l'idée que, s'agissant de la loi grand âge à venir, nous pourrions bien sûr créer un cinquième risque, mais que cela ne suffirait pas. Sur l'AMAC, la volonté des élus a été d'encourager les services et Sylvie à accélérer le processus. L'appel d'offres pour les formations a été passé, les ambassadeurs et les référents seront formés en juillet.

Je partage ta position et celle de Jean-Luc GLEYZE quant à la nécessité de construire quelque chose de plus pérenne qu'un grand soir qui ne générera que des frustrations, voire empirera le sentiment d'abandon. Sur ce sujet, le 1^{er} juillet en fin d'après-midi et le 2, je serai à Paris, à la CNSA, avec une vingtaine de collègues ayant participé à la préfiguration, pour travailler à identifier des solutions plus larges.

Mme TAYSSE – Ceci dit, j'ai connu mon Président plus audacieux. Est-ce qu'au début du 100 % fibre, nous avons l'assurance d'avoir l'argent suffisant pour réaliser le projet ? Je n'en suis pas sûre. Il s'agissait aussi d'un pari sur l'avenir, en faveur d'un équipement structurant qui a du sens. C'est pourquoi nous ne nous sommes pas opposés au principe de fibrer ce Département.

Ce dont je rêve, c'est que le Président de cette collectivité soit à la fois la diva de la fibre et celle du social.

M. LE PRESIDENT – C'est le cas. Je considère que l'AMAC, qui englobe l'ensemble des SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), a autant de sens, sur le fond, que la décision sur la fibre. Nous travaillons actuellement à finaliser un certain nombre de moyens pour pouvoir agir. Sur l'aide à domicile, c'est certainement l'une des solutions.

Mme BOISSIERAS – S'agissant du chèque resto pour 1 000 aides à domicile restées au feu (c'est un métier exclusivement féminin, et nous savons pourquoi), nous parlons de 30 000 €, rappelons-le. J'ai vécu une situation particulière : les deux salariés d'instance étant en arrêt maladie, j'ai dû être particulièrement présente au niveau du service. Or, je pense qu'élargir le champ des bénéficiaires de la mesure constituerait un signal très fort pour les personnes qui sont allées jusqu'au bout d'elles-mêmes pour continuer à travailler et à assurer le maintien de service. Nous lutterions aussi contre le sentiment, qui se développe sur le terrain, d'être toujours traité comme la dernière roue du carrosse.

Je repense au terrain d'Argentat, que nous avons acheté quasiment 1 400 € l'hectare pour un coût total, pour la collectivité, de 560 000 €. Et nous ne serions pas en capacité de consacrer 30 000 € à ce symbole très fort ? Comptable de formation, je sais donc combien il est important d'assurer l'équilibre des comptes, préoccupation de tous les jours en ce qui me concerne, mais en l'occurrence, je pense que ne pas envoyer ce signal aux aides à domicile serait une faute.

M. LE PRESIDENT – Le sujet ne porte pas sur 30 000, mais sur 100 à 150 000 €. Vous n'y êtes pas du tout. Supposons que, dans un élan de générosité, l'Assemblée acte ce budget, nous serions, dès le lendemain, sollicités sur tous les autres sujets.

La règle est précise. Si demain, nous devons faire un geste pour aider à la relance, nous l'examinerons. Mais imaginez qu'il nous faille nous engager sur les primes, sur le maintien des établissements..., cela représenterait 5 à 7 M€.

Vous raisonnez de façon démagogique au possible. Oui, bien sûr, j'aurais envie d'élargir le champ des bénéficiaires, mais le cas échéant, jusqu'où ? La proposition initiale était de s'arrêter là, pour envisager, dans un deuxième temps, un élargissement possible. Sur les bons, la logique est la même.

Une fois que le sujet est ouvert, il devient applicable à toutes et tous. Pourquoi les assistantes familiales, de la même manière que les aides à domicile, ne recevraient-elles pas un chèque ? Elles ont pris en charge les enfants 24h/24, parfois seules dans des centres dont tous étaient partis. La reconnaissance doit, à leur égard, être au moins aussi forte.

Le passage à 21 € nous coûte depuis 2016, le plan AMAC à 500 000 € nous coûte. Certes, nous n'avons pas proposé un plan de relance global (il sera pour plus tard, le jour où l'on saura précisément ce que l'on est capable de faire) et ne vous présentons qu'un plan tourisme. Mais si je vous avais présenté un plan récapitulatif des actions engagées, vous nous auriez accusés de faire de la communication.

S'agissant des assistantes maternelles, nous allons envoyer les enfants à l'île d'Oléron ou ailleurs, afin de leur permettre de retrouver des périodes de congés. Nous ne sommes donc pas restés inactifs, et pouvons toujours faire davantage. Mais nous n'acterons ces décisions, le cas échéant, qu'en ayant une vision globale de ce que nous sommes capables de faire.

Mme TAYSSE – On a revalorisé à 5 € au contribuable corrézien, donc nous donnons d'une main et reprenons de l'autre.

M. LE PRESIDENT – Non, puisque nous prenons en charge l'intégralité des 21 € pour les plus fragiles, ceux bénéficiant de l'aide sociale et ceux en deçà de 1 200 € de revenus.

Nous partageons pleinement le constat fait à propos des aides à domicile et nous nous sommes même interrogés, à ce sujet, à deux reprises en séance. Nous avons acté une règle précise pour pouvoir en évaluer le fonctionnement. Très honnêtement, nous pensions aussi (la mesure est venue de là) que la restauration redémarrerait plus fortement que ce n'est le cas. Si la mesure devait, à l'avenir, être retouchée, nous examinerons quel public cibler, mais je vous le redis, nous avons l'obligation de périmétrer.

Pour ce qui concerne les primes : les établissements d'enfance en danger n'ont jamais été ciblés alors qu'ils le méritaient autant que les autres. Intégrer les aides à domicile dans le dispositif revient à élargir considérablement le sujet. Sommes-nous capables d'être collectivement raisonnables ?

Mme TAYSSE – Prenons une analogie pédagogique : je ne suis pas du tout pour une distribution de bons points. Dans mes classes, durant quarante ans, jamais je n'ai procédé ainsi. En revanche revoir de près la convention et faire évoluer la ligne pour revaloriser ces métiers, tellement méprisés qu'ils peinent à recruter, voilà ce qu'il nous faut acter, et de façon pérenne. La distribution de bons points, c'est de la Macronie.

M. LE PRESIDENT – Sur ce point je vous rejoins, et c'est pour cela que je remets en perspective l'AMAC. Je ne voudrais pas que l'on m'accuse de m'en tirer à bon compte pour ne pas avoir réglé le reste des sujets, ce qui n'est pas ce que vous faites. Cela va dans les deux sens.

Sur le plan du tourisme, je vous propose que, dans un premier temps, nous en restions là, tout en nous laissant la possibilité, dans la délibération, d'éventuellement nous ouvrir aux aides à domicile et autres.

*La délibération n° 201 relative au Tourisme –
Plan d'accompagnement exceptionnel à la filière – Aide à la reprise
est adoptée par 36 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 101

LANCEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ « 360 COVID »
SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Mme MAURIN – Lors de la conférence nationale du handicap du 11 février 2020, le Président de la République a annoncé la création de 400 communautés d'accompagnement en 2021, pour impulser un nouvel angle de vue sur les réponses à apporter aux personnes handicapées. Ces communautés ont l'ambition de renforcer le pouvoir d'agir de la personne en considérant que le handicap est l'affaire de tous et non des seuls professionnels, et en proposant une nouvelle conception partagée de l'accompagnement. Ces communautés, placées sous le pilotage du Conseil Départemental, de l'ARS et de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), doivent devenir des lieux d'innovation, avec un accompagnement allant du premier accueil à la création de nouvelles solutions.

Vous l'aurez compris, il apparaît clairement que les missions de ces communautés sont celles réalisées par les MDPH depuis de nombreuses années. C'était l'essence même de leur création, en 2005, sous l'impulsion du Président Jacques CHIRAC. Avec la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé d'accélérer la mise en place de ces communautés territoriales et de les orienter en mode gestion COVID dès le 2 juin 2020, sans aucune concertation avec les Départements et les MDPH. Face à cette directive ministérielle, la majorité des Départements ont immédiatement fait part de leur incompréhension quant à un dispositif qui se rajoute aux missions déjà exercées.

Force de proposition, et en pleine concertation avec les acteurs du handicap en Corrèze, nous proposons aujourd'hui la configuration d'une communauté qui, d'une part, garantit et maintient la place et le rôle de la MDPH et, d'autre part, assure la représentativité de tous les acteurs du médico-social sans exception. L'organisation de cette communauté corrézienne sera placée sous le pilotage unique de la MDPH et interviendra uniquement en subsidiarité de cette dernière. Une cellule opérationnelle sera mise en place avec l'appui de deux pôles de compétences et de prestations externalisées en Corrèze : un pôle dédié aux "situations critiques" et un autre pôle dédié à "l'autisme".

Les quatre missions prioritaires de cette communauté dans le cadre de l'épidémie de COVID sont : l'accès aux soins, les solutions de répit, le soutien aux enfants en situation de handicap confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et des interventions renforcées pour les situations complexes.

La Commission exécutive (COMEX) de la MDPH a validé cette organisation et un comité technique se réunira en juillet pour formaliser les fonctionnements de cette nouvelle communauté corrézienne au service des personnes handicapées.

M. LE PRESIDENT – Merci. Oui, Annick.

Mme TAYSSE – Je tiens à souligner le caractère tardif de la réaction du Conseil Départemental, puisque le numéro unique était diffusé le 4 juin et que la COMEX se réunissait le 11, la plénière le 22. Nous sommes donc tout juste dans les délais. Ceci dit, je peux entendre se faire imposer des décisions prises en haut lieu sans concertation puisse agacer. En lieu et place, j'aurais secoué le portillon de la Secrétaire d'Etat pour lui signifier qu'avant de claironner des innovations, il eut été judicieux de sa part de se renseigner sur l'existant.

M. LE PRESIDENT – Je partage pleinement tes propos et le portillon a été fortement secoué, puisque je faisais partie des représentants de l'ADF au sein du groupe de travail. Toutefois le numéro unique, ré-officialisé dans le cadre de cette procédure, a bien été mis en place dès le 13 mars. J'ai donc expliqué à la Ministre que je voulais bien tout entendre, sauf des reproches quant à notre inaction supposée, alors qu'elle-même intervient sur demande de deux ou trois associations et ce, dans la crainte d'un remaniement gouvernemental à venir qui la pousse à saisir le handicap

comme moyen d'autopromotion. D'ailleurs ici, en Corrèze, la communauté COVID a reçu l'assentiment de tous les collègues et associations. Je tenais donc ici à saluer l'ensemble des services.

Plus tôt, nous évoquions, à juste titre, l'incompréhension d'un certain nombre de personnels, de familles. Dans le champ du handicap, le sentiment d'exclusion a été particulièrement fort. Il convient de déconnecter la réalité médiatique et la réalité du travail au quotidien : nos services n'ont pas favorisé les personnes âgées vis-à-vis des personnes handicapées, bien au contraire.

Maintenant, et je le dis publiquement, dans l'analyse de l'après-COVID, et dans la prise en charge éventuelle pour un certain nombre d'établissements du handicap, la réalité n'est pas la même pour tous : certains ont gagné un peu plus d'argent, d'autres en ont beaucoup perdu, selon le type de structure. Nous devons faire preuve d'équité et non bâtir un plan à la va-vite pour savoir qui aider davantage. Certains établissements ont les moyens de payer la prime à tous leurs salariés, d'autres ne les ont pas. Par ailleurs, certaines familles préfèrent garder leurs enfants plutôt que de les remettre en structure, or les structures vides coûtent. S'agissant de la prime, donnerons-nous la prime à ceux dont la structure était vide ? Je ne voudrais pas créer davantage de frustrations que celles existantes actuellement ; or, quand on regarde les choses de près, la situation n'est pas aussi simple qu'elle le paraît.

Pour revenir à la Communauté COVID 360, appelée à perdurer sous forme de Communauté 360, l'ensemble des structures ont validé le principe d'un copilotage par la MDPH/PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées).

Sur ce rapport, y a-t-il abstention, ou avis contraire ?

*La délibération n° 101 relative au lancement d'une Communauté "360 COVID"
sur le Département de la Corrèze
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 202

APPUI AUX COLLECTIVITÉS : DISPOSITIF D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Mme ROME – Ces dernières années, l'Etat s'est fortement désengagé auprès des communes et intercommunalités, au niveau financier bien sûr, mais aussi au niveau des missions de conseil et d'accompagnement des élus. Garant des solidarités territoriales, le Département a été historiquement engagé auprès des collectivités et reste aujourd'hui leur premier financeur en Corrèze, avec un effort renforcé depuis 2018 et une enveloppe de 43 M€ d'aides financières sur la période 2018/2020. Un soutien qui sera renouvelé sur la période 2021/2023 avec une nouvelle contractualisation avec les communes et intercommunalités.

En parallèle, nous avons fait de l'ingénierie une priorité pour accompagner les collectivités dans la préparation et la conduite des projets qu'elles entreprennent. Depuis 2013, l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie permet d'accompagner les collectivités dans leurs travaux de voirie, réseaux, bâtiments et autres. En 2015, la mise en place des Chefs de projets à l'échelle de cinq grands territoires corréziens a permis d'en faire les premiers interlocuteurs des élus, pour plus d'efficacité et de coordination. Aujourd'hui, nous souhaitons aller encore plus loin en renforçant notre dispositif d'ingénierie et auprès des communes et intercommunalités. Ce nouveau dispositif permettra de répondre aux attentes des Maires, dont près d'un tiers débutent un premier mandat, et de venir en soutien aux secrétaires de mairie dont les missions sont de plus en plus complexes.

Notre mission est de proposer un dispositif d'ingénierie global :

- en mettant en synergie tous les acteurs de l'ingénierie, les services du Département bien sûr, mais aussi nos partenaires (CAUE –Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement–, Syndicat de la Diège, CPIE –Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement–, etc.) et tous les autres services et organismes porteurs du développement et de l'aménagement du territoire (services de l'Etat, de la Région, ADEME –Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie–, Agence de l'Eau, Banque des territoires, etc.). L'objectif est d'abord de clarifier l'offre de services et de la rendre plus visible, avec un véritable catalogue de prestations précises, ciblées et concrètes à destination des élus ;
- en élargissant notre panel d'accompagnement à tous les domaines, avec plus de 60 prestations relevant d'une ingénierie technique, juridique, administrative ou financière. Ce bouquet de services viendra s'enrichir de prestations répondant aux enjeux majeurs des collectivités aujourd'hui : la transition écologique, la transformation numérique, l'attractivité autour des enjeux touristiques et un soutien administratif avec une mutualisation des moyens d'action, notamment en appui des secrétaires de mairie. Pour accéder à ce large bouquet de services, il sera proposé aux communes et intercommunalités une adhésion représentant un financement annuel symbolique. Toutes les prestations de conseil resteront gratuites. Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre feront l'objet d'une tarification en fonction de la mission souhaitée. Les prestations spécifiques donneront lieu à un conventionnement avec les partenaires extérieurs au Département.

Ce dispositif s'accompagnera d'outils de communication et de gestion modernisés avec : une plateforme numérique pour présenter l'offre de services et communiquer de manière globale sur toutes les prestations du Département et son réseau de partenaires ; une interface permettant aux bénéficiaires du dispositif de suivre l'avancement de leur projet ; un tableau de bord de pilotage partagé entre tous les services prestataires pour coordonner leurs interventions. Ces moyens numériques permettront d'évaluer l'action départementale et ses effets sur le développement du territoire sous forme d'un observatoire de l'ingénierie.

En résumé, pour les services du Département et les prestataires de l'ingénierie, ce dispositif permettra un accompagnement plus complet, mieux coordonné et plus efficient. Pour les communes et intercommunalités, cette ingénierie nouvelle apportera une offre de services plus lisible, renforcée et modernisée. Ce nouveau dispositif sera présenté aux élus à la rentrée lors d'une séance d'information organisée conjointement avec l'Association des Maires.

M. LE PRESIDENT – Merci. Stéphanie VALLEE.

Mme VALLEE – Vous faites, dans ce rapport, l'historique de l'ingénierie du Département et détaillez les raisons pour lesquelles Corrèze Ingénierie est très utile aux différentes collectivités. Nous partageons ce point.

Vous rappelez le nouveau mode de fonctionnement que vous avez mis en place en 2015 avec les Chefs de projets : ils interviennent déjà tous dans tous les domaines, sur tous les projets que les collectivités leur demandent, aussi bien sur la transition écologique que sur la santé ou le développement numérique des usages. Ils sont de précieux conseil pour tous les élus pour les diriger dans leurs recherches de financements et les aiguiller vers les partenaires cités dans le rapport. Je ne saisis pas très bien ce qui va fondamentalement changer sur ce sujet, hormis le fait que vous avez communiqué sur ce « nouveau » dispositif, dont vous serez le pilote en direct avec une information en continu des projets en cours.

Concernant Corrèze Ingénierie, vous parlez d'une offre élargie mais, comme signalé plus tôt, nous n'avons eu connaissance des annexes des prestations listées en page 8 qu'il y a quelques minutes. Comment voulez-vous que nous votions un rapport sans disposer de tous ces éléments ? Tout cela mériterait un report du vote.

Nous ressentons également, à travers la lecture de ce rapport, qu'une réorganisation du service est sous-jacente pour relancer l'activité de Corrèze Ingénierie. En effet, ce service perd, depuis quelque temps, des moyens humains et donc de l'activité, et l'arrivée des nouveaux élus va vous permettre de faire une promotion étroitement liée aux aides aux collectivités évoquées dans ce même rapport et de relancer la machine et ce, alors qu'effectivement, vous en conviendrez, les deux sujets ne sont pas liés.

Concernant les partenaires, n'apparaît au rapport qu'une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui prévoit des tarifs très élevés. Qu'en est-il des autres partenaires évoqués ? Ont-ils été consultés ? Quelles seront les modalités de partenariat ? D'une façon générale, nous aimerions des précisions sur les moyens humains supplémentaires affectés ou réaffectés, au sein des services, à Corrèze Ingénierie, et en connaître l'échéance.

Monsieur le Président, vous comprendrez aisément qu'avec si peu de détails, nous proposerons de nous abstenir.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je veux saluer l'action des Chefs de projets, très transversale. Je pense nécessaire, notamment en période de réouverture de la contractualisation avec un certain nombre d'élus, de bien repositionner le rôle des Chefs de projets de manière transversale sur l'ensemble de la maison, et que chacun soit bien identifié auprès de chaque élu. Je salue également le travail réalisé par Corrèze Ingénierie jusqu'à ce jour ; il n'est pas près de s'arrêter.

Nous n'avons pas prévu de réorganisation nouvelle du service. Les effectifs de Corrèze Ingénierie ont tous été remplacés et réembauchés et ils seront, au regard du besoin existant, supérieurs, en fin d'année, à ce qu'ils étaient.

La nouveauté consiste en la mobilisation de l'ensemble de l'ingénierie du Département, y compris des personnels non transférés à Corrèze Ingénierie en tant que tels, tant sur le plan juridique que sur le volet foncier et sur Routes 4.0.

Ce qui est nouveau, et donc plus long à mettre en place, est la relation avec les autres partenaires : SAFER, Diège, Communautés de communes. Le travail reste à parfaire car nous attendons que les nouveaux chefs d'exécutif et les équipes soient en place pour conclure la discussion avec eux.

Aujourd'hui, nous avons la chance de disposer, dans des intercommunalités, de savoir-faire parfois très spécialisés. Or, par manque de besoin dans leur collectivité d'appartenance, on fait de ces spécialistes des généralistes. Ne pourraient-ils pas être utilisés à plein dans leur domaine de compétence grâce à une mutualisation ? C'est à cette transversalité que nous devons parvenir, notamment sur les deux agglomérations de Brive et de Tulle, avec l'accord des exécutifs.

Le troisième élément qui évolue, dans le cadre de l'ingénierie, est la création, au-delà des Chefs de projets, d'un outil numérique qui permet de suivre les dossiers en temps réel. Demain, même pour un dossier pris en charge par un cadre à la Diège ou à l'agglomération de Brive ou de Tulle, l'élu aura accès au suivi global. En cas de maladie ou de problème de l'agent en charge, ses collègues pourront ainsi suivre le dossier, et les secrétaires de mairie, en connaître l'état d'avancement. Il s'agit donc, non pas de réinventer l'ingénierie en tant que telle, mais de renforcer la recherche des compétences dans le domaine de la transition écologique, et particulièrement de la transition économique, dans un contexte où ces nouvelles compétences sont fortement demandées par les communes, en phase avec les préoccupations plus progressistes et écologiques de nos concitoyens. Il peut également s'agir de structurer l'appel à de l'ingénierie privée.

S'agissant de la visibilité de l'offre, l'idée est de l'intégrer à un package complet qui permette aux élus et aux secrétaires de mairie de savoir où chercher telle ou telle compétence et, le cas échéant, d'en connaître le coût. Le calendrier prévu fixe à fin août/début septembre la réunion de présentation de l'offre (qui sera la plus lisible possible) aux nouveaux élus de l'ADF. En fin d'année, l'outil numérique de suivi sera opérationnel et nous aboutirons enfin, après le renouvellement des Départements, à une transversalité beaucoup plus forte avec la Diège et l'ensemble des partenaires publics.

*La délibération n° 202 relative à l'appui aux collectivités :
dispositif d'ingénierie territoriale
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 203

**MAISONS DU DÉPARTEMENT – DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL RENFORCÉ EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ
ET DE LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS EN ZONES RURALES**

M. ARFEUILLERE – Comme vous le savez, les fermetures des services publics de l'Etat se sont multipliées ces dernières années sur nos territoires. Les réorganisations se suivent et se ressemblent, de façon unilatérale et cloisonnée, sans vision globale de l'organisation des services à l'échelle départementale, malgré les demandes répétées des élus et les promesses des Gouvernements.

En parallèle, les usages numériques se développent dans tous les services au public et le digital est devenu un enjeu majeur pour nos territoires de demain. Garant des solidarités sociales et territoriales, nous devons agir en faveur de nos territoires ruraux afin d'y ramener des services et d'y maintenir le lien social et la présence humaine.

Dès 2004, le Département de la Corrèze avait été précurseur dans ce domaine, avec la création de 6 maisons du Département, devenues depuis des Maisons du Département et des Services au Public, à Beaulieu, Beynat, Eygurande, Mercœur, Saint-Privat et Sornac. Ces maisons disposent d'un agent formé à toutes les démarches, qui assure la coordination et l'animation d'un réseau de 38 partenaires de services au public.

Ces Maisons et leurs animateurs sont devenus, au fil du temps, de véritables "couteaux suisses des services". 23 000 usagers y ont été accueillis en 2019 et la fréquentation ne cesse d'augmenter, notamment suite à la fermeture des guichets de l'Etat pour la délivrance de titres sécurisés, qui laisse bon nombre d'usagers en difficulté face au numérique. Sur ce point du numérique, nous avons fait le choix d'agir, depuis 2015, avec le programme Corrèze 100 % fibre 2021 et, bien sûr, la feuille de route numérique de notre collectivité pour faciliter les relations du Département avec ses usagers, et surtout un panel d'actions d'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique. Personne ne doit se trouver en difficulté dans son quotidien pour des problèmes d'accès ou d'usage du numérique.

Aujourd'hui, notre ambition pour la Corrèze et nos engagements pour plus de proximité et d'humanité dans les services au public nous amènent à faire encore plus. Ainsi, nous souhaitons ouvrir de nouvelles Maisons du Département pour renforcer notre implantation territoriale et apporter davantage de présence humaine dans les zones où se développe un sentiment d'abandon des usagers. Ce maillage du territoire apportera un large panel des services et un accompagnement de qualité aux usagers, en particulier ceux en difficulté avec le numérique, grâce à l'implication, la formation et le sens du service de nos agents départementaux.

Nous engagerons rapidement la concertation avec les élus pour définir les implantations et les partenariats à développer pour les locaux, car il ne s'agit pas, bien sûr, de réaliser des opérations immobilières, mais de s'adosser à des services ou d'investir dans des bâtiments existants en faisant preuve de pragmatisme. Nous souhaitons agir sans attendre et en réalisant du sur-mesure en fonction des besoins sur chaque territoire, tant en termes d'offre de services que de temps et d'horaires d'ouverture, loin du carcan uniforme imposé par le Gouvernement avec le concept "France Services", concept qui semble d'ailleurs plus relever d'un plan de communication du Gouvernement au sortir de la crise des Gilets jaunes que d'une véritable volonté d'agir pour les territoires ruraux. Un an après sa création, le succès de "France Services" semble très relatif au niveau national et en Corrèze, seules 3 Maisons de services sur 16 ont été labellisées à ce jour.

Pour terminer, je voudrais saluer les agents de nos Maisons du Département qui ont assuré la continuité de service public pendant toute la période de confinement et ont démontré, lors de la réouverture, l'intérêt de notre accompagnement et l'attachement des usagers aux services proposés sur le territoire. A travers ce projet, nous réaffirmons notre engagement pour un Département plus proche et plus humain, présent dans tous les territoires aux côtés de tous les Corrèziens pour renforcer le bien vivre ensemble au quotidien.

M. LE PRESIDENT – Merci. Michèle RELIAT.

Mme RELIAT – Le rapport présenté ici ressemble plus à un coup de gueule sur la politique gouvernementale en même temps qu'une publicité sur celle du Département plutôt qu'à des propositions concrètes et précises. Je comprends votre rancœur sur la non-labellisation "Maison France Services" de la Maison du Département des Services au Public d'Eygurande, mais si votre volonté de lutter contre la désertification et de développer notre territoire est bien réelle, je m'interroge sur vos propositions.

Vous voulez maintenir la qualité du service rendu, ce qui est la moindre des choses, et proposer une offre de services nouvelle en augmentant les sites. Avez-vous opéré un recensement des sites et des lieux pressentis et des manques ?

Vous souhaitez renforcer le maillage territorial des services publics, où une carence serait constatée. Cela signifie donc bien que vous n'avez pas de rapport précis des besoins. De plus, nous n'avons aucune précision sur les éléments suivants : où se feront ces implantations ? Combien y en aurait-il ? Une par canton, par exemple ? Les communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sont-ils d'accord pour des mises à disposition de locaux ? Le cas échéant, y en aurait-il suffisamment ?

Vous voulez porter votre attention sur les ressources humaines, mais en demandant plus de mobilité et de flexibilité aux agents du Département, à condition qu'ils soient volontaires. Est-ce une amélioration ? Que se passera-t-il s'il n'y a pas de volontaires ?

Par ailleurs vous estimez que le financement de 30 000 € par l'Etat des Maisons France Services, qui est le même pour les Maisons des Services au Public, est, je cite, « *peu, au regard de l'ensemble des coûts annuels engendrés par le fonctionnement d'une telle structure* ». Mais aucun élément chiffré ne nous a été fourni concernant le coût réel de fonctionnement d'une Maison du Département et des Services au Public, ce qui démontre un rapport un peu léger pour délibérer en séance plénière.

Pour résumer, on peut dire que ce rapport, qui fustige la politique du Gouvernement, n'a d'autre but que d'établir un constat de l'existant, mais sans aucune donnée concrète. On n'apprend rien d'autre qu'une vague augmentation du nombre de Maisons du Département des Services au Public, avec des mutualisations d'agents. A l'instar du rapport 201 sur le tourisme, et comme vous le dites s'agissant du Gouvernement, ne serait-ce pas plutôt de la communication en vue d'une prochaine campagne électorale ?

M. LE PRESIDENT – Les sénatoriales et à présent les départementales... Chercheriez-vous à me placer à tout prix ?

Le sujet est suffisamment lourd et important avec un changement structurel de notre organisation pour que nous posions le principe. S'il agrée, nous pourrions avancer sur les trois sujets que sont le bouquet de services, les locaux et les RH (Ressources Humaines). Plutôt que de proposer un dispositif ficelé, nous posons la question du lancement même de l'opération.

Mme BOISSIERAS – Notre autorisation est-elle nécessaire à monter ce projet ?

M. LE PRESIDENT – Oui. Quand nous créons l'AMAC, nous posons un sujet et nous nous mettons d'accord politiquement pour traiter la question des aides à domicile. Suite à quoi des décisions sont prises, de façon structurelle. Dans le contexte pesant du COVID, nous revenons à des sujets plus élémentaires, quid des primes ? – et j'ai bien entendu le sens de vos responsabilités, aussi, sur le sujet.

RÉUNION DU 22 JUIN 2020

En l'occurrence, le sujet est le suivant : nous accordons-nous, au sein de cette Assemblée, pour faire de l'humain la priorité ? Le cas échéant, nous partagerions deux constats : d'une part, celui d'un abandon par l'Etat d'un certain nombre de services tels que l'ingénierie et, d'autre part, la crainte de voir se créer, demain, du fait de la digitalisation et de la numérisation de notre société, ainsi que de la transformation numérique de nos entreprises, collectivités et autres, une fracture qui nous amènerait à disposer de la fibre partout, mais également de 20 à 50 %, selon les secteurs, d'usagers potentiels réfractaires à tout. Si l'on se rejoint sur ces constats, alors on s'accorde pour revenir en proximité, avec pour maille possible celle des anciens cantons qui ont du sens en termes de proximité et qui existent toujours, qu'on le veuille ou non.

Sur le bouquet de services, l'enjeu est de prolonger celui actuel qui fonctionne très bien. Aller plus loin sur certains sujets ne sera pas possible car ils sont du ressort du Maire. Renforcer les mairies est une bonne chose.

S'agissant de France Services et des 30 000 € : dans les Maisons des Services au Public telles qu'elles existent, nous recevons 30 000 € pendant deux ou trois ans (la convention se termine l'année prochaine). Si ces Maisons deviennent France Services, ce que nous avons acté pour Eygurande, nous devons doubler leur personnel. En effet, l'ouverture doit être élargie et ce, avec deux personnes présentes, alors que l'on s'aperçoit que deux Maisons du Département valent mieux qu'une Maison France Services avec deux personnes : elles couvrent plus de territoire et suffisent largement au besoin exprimé par les usagers, qui sont tout à fait capables d'organiser leur venue en prenant rendez-vous. Telle est l'idée que nous validons dans ce rapport.

En termes de moyens, vous ouvrez le sujet du coût réel de celles qui existent déjà. Nous le regarderons...

Il s'agit donc de 60 000 € de coûts chargés, lesquels généreraient, pour nous, des coûts supplémentaires inhérents.

Le sujet de l'implantation pose celui des locaux. En cas de validation du rapport, nous serons à l'écoute des élus de terrain pour pouvoir répondre précisément à ce que l'on est capable de nous fournir, selon quelles modalités et pour quels coûts de fonctionnement réels.

En ce qui concerne les ressources humaines, nos personnels de la Maison de l'Autonomie n'ont pas fait du télétravail en tant que tel : elles ont apporté à leur domicile le support papier, à partir duquel elles ont réalisé le travail, qu'elles ont rapporté sur site avant de repartir. Le télétravail est un beau concept, mais sans dématérialisation préalable de la base, il est simplement impossible. Le message que nous adressons à nos personnels est le suivant : la dématérialisation et la digitalisation des services, notamment ceux de l'autonomie et de la petite enfance ne passeront pas par des suppressions de postes. Avec la digitalisation, les personnels qui ne seront plus nécessaires à la Maison Départementale de l'Autonomie iront sur le terrain, peut-être près de chez eux, apporter un service, ce qui nécessite de les former. S'agissant du bouquet de services, nous devons donc continuer à travailler avec nos partenaires pour en assurer le maintien, voire l'augmentation.

Sur les locaux, nous devons passer le message aux nouveaux Maires et élus que nous examinerons leurs propositions en la matière, le cas échéant.

Le troisième sujet, en parallèle, est celui de la formation de ceux qui seront repérés pour en bénéficier, point indispensable à la réussite du dispositif.

Sur la vitesse de mise en œuvre, le projet est-il électoral ? Pas électoral ? Soit nous ne faisons plus rien en vue des élections et attendons, soit chaque dossier est sujet à caution. C'est vrai dans toute collectivité, et ce n'est d'ailleurs pas le fond de votre pensée.

Est-on capable de tout faire avant les élections ? Je n'y crois pas. Est-ce que certains aspects peuvent être traités ? Si c'est le cas nous le ferons, période électorale ou non. Dans ce contexte pré-élections, il me semble d'autant plus intéressant de partager l'idée, afin d'en faire un sujet qui ne soit pas politique. Je précise que les sites ne seront pas choisis en fonction du vote des uns et des autres.

Dès lors nous entrerons dans la phase de mise en œuvre, comme pour AMAC, projet dont la validation a signé sa mise en œuvre.

M. FRONTY – Les lieux d'implantation restent-ils ouverts ?

M. LE PRESIDENT – Les lieux d'implantation restent ouverts, l'idée étant non pas de favoriser ceux où se trouvent déjà tous les services, mais plutôt les autres. Ce sujet sera décidé en concertation avec les élus locaux. Si un secteur fait l'objet de plusieurs propositions, nous nous mettrons autour d'une table pour en discuter.

Quoi qu'il en soit, les querelles connues perdureront et si, sur certains cantons, aucune proposition n'a encore été soumise, c'est que la question de l'implantation est complexe. En optant pour la maille des anciens cantons, l'équilibre territorial sera peut-être plus simple à trouver, au plus près des concitoyens.

Mme TAYSSE – Je ne suis pas très au clair sur la réalité de l'activité de ces Maisons. En tant que Présidente d'Instance je vis, en revanche, au quotidien, la rigueur méthodologique extrême portée sur nos officines en termes de volume de l'activité (nombre de contacts physiques, téléphoniques, mail...), de nature des services proposés, etc.

Quels sont les besoins exprimés par la population, territoire par territoire ? Quels sont le nombre et la nature des accompagnements proposés par le salarié qui officie dans la Maison du Département ? Il existe également une problématique RH puisqu'il faut être, sur le sujet, homme-orchestre, ou couteau suisse. Disposons-nous, en face du public, de personnes en capacité de répondre à tous les besoins qui s'expriment ? Enfin, puisqu'on ne saurait s'en passer (nous avons le cœur à gauche, mais le souci du portefeuille), quel est le coût global de l'opération ? S'il existe des éléments chiffrés sur le sujet, j'aimerais, en tant qu'élue de cette collectivité, pouvoir en disposer, pour me forger un avis sur la question.

Volume d'activité, nature des services apportés, qualification de la personne, adaptation à l'emploi et coût supporté par la collectivité et donc par le contribuable... La question est : le jeu en vaut-il la chandelle ? Nous ne pouvons le dire sans diagnostic et évaluation claire et limpide, transparente et accessible à tous les élus de cette Assemblée. A ce stade, avec le peu de connaissances que j'ai de l'activité réelle de ces Maisons, je ne peux pas voter.

M. LE PRESIDENT – Des 23 000 Corrèziens accueillis sur l'année 2019, nous connaissons la voie d'accès ainsi que le besoin en termes de services. Par ailleurs, il est demandé aux agents du Département non pas d'avoir réponse à tout, mais de pouvoir aiguiller la personne de façon pertinente. S'agissant de la dématérialisation des titres sécurisés, les Maisons du Département délivrent plus de cartes grises que n'importe quel autre acteur, en proximité et au plus près du terrain.

Le coût global pourra vous être fourni, tout comme le panel de services maison par maison. Quant à notre volonté de ne pas déprécier le service, il s'agit avant tout de faire en sorte de ne pas réduire le champ de compétences de ces maisons, aujourd'hui reconnues par les usagers.

Aujourd'hui, il est difficile de déterminer précisément le coût de fonctionnement futur de ces Maisons. Ce coût dépendra à la fois de ce qui sera proposé localement et du niveau d'intégration de la structure au sein de sa localité.

Qui est pour ce rapport ? ...

La délibération n° 203 relative aux Maisons du Département – Dispositif départemental renforcé en faveur de l'accessibilité et de la présence des services publics en zones rurales est adoptée par 36 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. Le rapport n° 204 est présenté par Jean-Marie TAGUET.

RAPPORT N° 204

ROUTES 2025 – GRANDS PROJETS ROUTIERS

- DÉVIATION DE MALEMORT : ATTRIBUTION ET CALENDRIER DES TRAVAUX

- DÉVIATION DE LUBERSAC : CONCERTATION PUBLIQUE

- DÉVIATION DE MEYMAC : ÉTUDES DE VARIANTES ET CONCERTATION PUBLIQUE

M. TAGUET – Dès 2015, nous avons souhaité lancer ou relancer les grands projets routiers stratégiques pour l'aménagement et le développement de notre territoire, avec le plan départemental "Routes 2025". Aujourd'hui, je vous propose de faire un point d'avancement sur quatre grands projets : les déviations de Lubersac, Meymac, Noailles et enfin Malemort.

Concernant, tout d'abord, la déviation de Lubersac, ce projet doit permettre de délester le centre-bourg du trafic poids lourds et d'améliorer la desserte des zones d'activités économiques. Suite à la dernière concertation publique réalisée en 2019, des modifications ont été apportées aux variantes de tracé afin de prendre en compte une partie des contributions de la population et de recueillir la position du nouveau Conseil Municipal de Lubersac. Dans ces conditions, une nouvelle concertation publique sera organisée cet été, du 3 au 28 août 2020, afin d'informer le public de l'évolution des variantes. Le bilan de cette concertation sera ensuite présenté lors de la séance plénière de cet automne 2020, et le choix du tracé y sera également arrêté.

Concernant la déviation de Meymac, ce projet doit permettre de délester le centre-bourg du trafic poids lourds et d'améliorer la desserte de la zone d'activités de Maubech. Suite au choix du fuseau, fin 2019, en concertation avec la population et les élus locaux de Meymac, des études de tracé sont en cours de finalisation au droit de ce fuseau, et les variantes retenues pour la consultation seront validées dans les jours à venir. Une concertation publique se tiendra du 7 septembre au 2 octobre 2020 afin d'informer et de consulter le public sur les variantes de tracé. Le bilan de cette consultation sera présenté lors de la prochaine séance plénière et le choix du tracé sera également retenu à cette occasion.

S'agissant de la déviation de Noailles, nous sommes dans l'établissement des dossiers réglementaires, suite aux études géotechniques environnementales et à l'étude sur l'avant-projet, pour envisager un dépôt en Préfecture à l'automne, en vue d'obtenir une DUP au cours de l'année 2021.

Enfin, concernant la déviation de Malemort, projet le plus avancé, en voici une illustration.

(...M. TAGUET projette un visuel...)

Cette déviation de Malemort consiste en la liaison entre la RD 1089 et la RD 921, soit le prolongement du contournement nord de Brive, sur une longueur de 1,9 km. On relève 5 ouvrages d'art, un viaduc passant sur la Corrèze de 141 mètres, le franchissement de la voie ferrée, de la voie verte, le rétablissement de la route Malemort-Dampniat et le franchissement de la Loyre.

Il s'agit d'un marché à 4 lots, attribués à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) du 26 mai 2020. La notification auprès des entreprises a lieu aujourd'hui, après différents recours. Une réunion rassemblant les entreprises, le service des routes et notre AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) aura lieu jeudi, suite à quoi la mise en place de la déviation sera lancée.

Le montant des travaux est de 12,8 M€ HT, contre 16,4 M€ initialement.

Le calendrier fixe la préparation du chantier à l'été 2020 pour le lancement des travaux en septembre pour une durée de deux ans.

(...M. TAGUET projette des diapositives relatives au projet : plan, vue aérienne du tracé, vue générale depuis la RD 1089...).

Je tiens à remercier la Direction des Routes, sous la direction du Directeur Général Adjoint, Eric LARUE, et notamment le service des Etudes et des Travaux, pour leur travail remarquable. En faisant avancer en amont, avec les services de la Préfecture, tous les dossiers réglementaires et environnementaux, ils ont permis d'avancer de six à huit mois le démarrage du projet.

M. COMBES – Je remercie Jean-Marie pour l'excellence de cette présentation. J'ai compris l'intérêt et le principe de cette déviation, mais comment as-tu fait pour faire arriver la mer aussi loin ? Quand on voit cela, on comprend qu'il n'est pas nécessaire d'imaginer des bons pour doper le tourisme corrézien. Quelle est cette station balnéaire ? Malemort-les-Bains ? Merci, Jean-Marie.

M. TAGUET – Comme quoi tout est possible en Corrèze.

M. LE PRESIDENT – L'Aquitaine se rapproche de nous.

*La délibération n° 204 relative aux Routes 2025 – Grands projets routiers
- déviation de Malemort : attribution et calendrier des travaux
- déviation de Lubersac : concertation publique
- déviation de Meymac : études de variantes et concertation publique
est adoptée à l'unanimité.*

L'appel d'offres s'est révélé bien plus favorable que nous ne l'espérions, ce qui est une très bonne chose.

RAPPORT N° 205

RECONDUCTION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ COMMUNALE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 –
ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE MOBILISATION DE L'AIDE À LA VOIRIE

Mme ROME – Dans le contexte actuel, notre politique départementale des aides aux collectivités se doit de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité, d'une part pour répondre aux attentes des nouveaux élus, et d'autre part pour soutenir l'activité économique. Ainsi, nous proposons d'agir sur deux dispositifs facilement mobilisables, afin d'avoir un réel effet facilitateur dans la mise en œuvre de travaux urgents et nécessaires.

Je vous propose donc de reconduire à l'identique, au titre de l'année 2020, la dotation de solidarité communale mise en place en 2019 en direction des communes les plus fragiles, qui pourront en bénéficier pour réaliser leurs travaux avec une aide départementale à un taux bonifié de 80 %.

Je vous propose également d'assouplir les conditions de mobilisation du dispositif de dotations voirie. Cela va se traduire, pour les collectivités qui souhaitent engager, d'ici fin 2020, un programme supplémentaire de voirie, par la possibilité de redéployer des crédits non engagés de leurs contrats départementaux 2018/2020. Cette aide, au taux de 40 % des dépenses hors taxe de voirie, plafonnée à 100 000 €, sera mobilisable sur présentation des factures afférant à ces travaux, et ce avant le 31 décembre 2020.

Par ailleurs, toujours avec l'objectif de favoriser la relance rapide de la commande publique, nous souhaitons mobiliser de manière optimale le dispositif contractuel. Cela permettra aux collectivités d'engager rapidement, d'ici fin 2020, les travaux pour lesquels des entreprises ont déjà été choisies ou les consultations sont en cours. Pour cela, le Département a mobilisé rapidement l'ingénierie amont des chefs de projet pour l'identification des projets sur leurs territoires respectifs, et l'ingénierie administrative et financière du service Aide aux communes. Cette ingénierie de proximité a permis d'accompagner les collectivités dans le recensement de leurs opérations à court terme, et de les analyser de manière réactive dans le cadre de la contractualisation départementale en cours.

Le dispositif contractuel départemental a, encore une fois, répondu pleinement aux besoins des territoires et a permis, dans ce contexte complexe d'élections et de confinement, de sécuriser les financements des travaux priorités par les élus locaux et d'agir ainsi sur la relance de la commande publique.

La délibération n° 205 relative à la reconduction de la dotation exceptionnelle de solidarité communale au titre de l'année 2020 – Assouplissement des conditions de mobilisation de l'aide à la voirie est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 301

ADMISSIONS EN NON-VALEUR, CRÉANCES ÉTEINTES ET
REMISES GRACIEUSES

M. COMBY – Sont soumises au vote les créances irrécouvrables concernant le budget principal. Elles intègrent :

- des admissions en non-valeur, pour 97 000 € ;
- des créances éteintes, pour 41 000 € ;
- des remises gracieuses au titre de l'autonomie et de l'insertion, à hauteur de 4 000 €.

*La délibération n° 301 relative aux admissions en non-valeur,
créances éteintes et remises gracieuses
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 302

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2020

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois sont un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent, tout au long de l'année, les créations/suppressions/modifications des emplois.

Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 30 avril 2020 et enregistrent, pour la collectivité, des transformations d'emplois suite à des réussites concours et des transformations d'emplois pour répondre aux besoins de fonctionnement des services.

*La délibération n° 302 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 30 avril 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 303

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN VERTU DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020

M. PEYRET – Il s'agit d'un rapport classique dont les annexes vous sont présentées.

*Acte est donné sur la délibération n° 303 relative aux marchés publics et accords-cadres –
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.*

RAPPORT N° 304

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DES SERVICES
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. PEYRET – Ce rapport d'activité est l'occasion de présenter les actions conduites par le Département en 2019 pour assurer ses missions de cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Le Conseil Départemental, c'est 1 300 agents qui s'investissent chaque jour au service des Corrèziens et de la Corrèze. Aussi, au nom de tous mes collègues, je souhaite saluer leur travail et leur investissement sans faille dans leurs différentes missions partout en Corrèze, avec le souci constant de la proximité et de la qualité du service rendu aux usagers.

En 2019, nous avons ainsi poursuivi notre action de proximité dans le respect des engagements pris en 2015 au service des Corrèziens : pas d'augmentations d'impôts, maîtrise des dépenses de fonctionnement et désendettement pour prioriser l'investissement, afin d'aménager et de développer la Corrèze.

En matière de solidarité, nous avons conforté notre politique en faveur de la justice sociale et du bien vivre ensemble en Corrèze avec, notamment, le plan Ambitions Santé Corrèze et le Centre Départemental "Corrèze Santé", mais aussi le Schéma Départemental de l'Autonomie, qui fixe notre feuille de route dans ce domaine jusqu'en 2025.

L'année 2019 aura aussi été marquée par l'innovation en matière d'aménagement territorial, avec les premiers raccordements dans le cadre du programme Corrèze 100 % fibre et une belle dynamique collective engagée avec le programme Corrèze Transition Ecologique.

En 2019, nous aurons ainsi démontré, avec courage et lucidité, toute la pertinence de notre action, avec le maintien d'un haut niveau de qualité de services rendus aux usagers. C'est dans cet esprit que nous portons cette action au quotidien, une action de proximité, solidaire et innovante au service des Corrèziens.

M. LE PRÉSIDENT – Notre intérêt pour le travail qu'accomplissent les services au quotidien est inversement proportionnel au temps que nous allons passer sur le rapport, mais nous voyons bien le travail réalisé ; charge à l'ensemble des directeurs de remercier les services.

Acte est donné sur la délibération n° 304 relative à la communication du rapport d'activité 2019 des services du Conseil Départemental.

La séance est levée.

